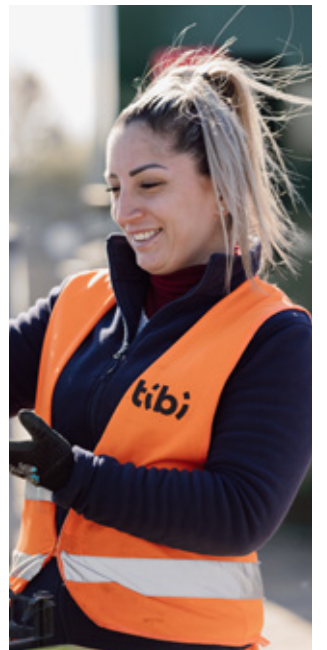
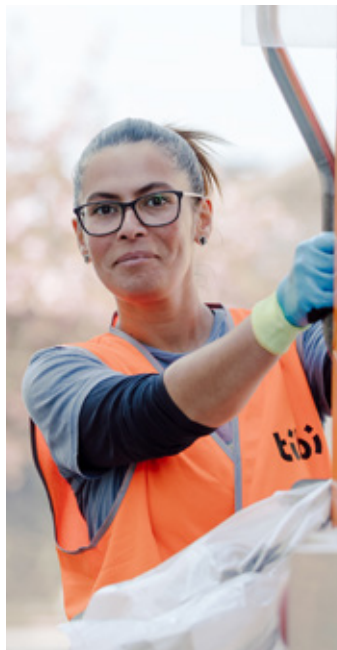
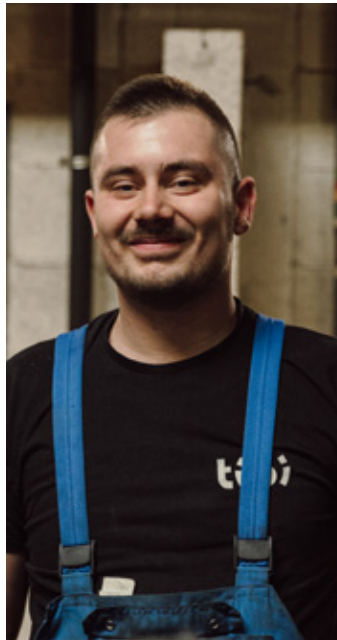
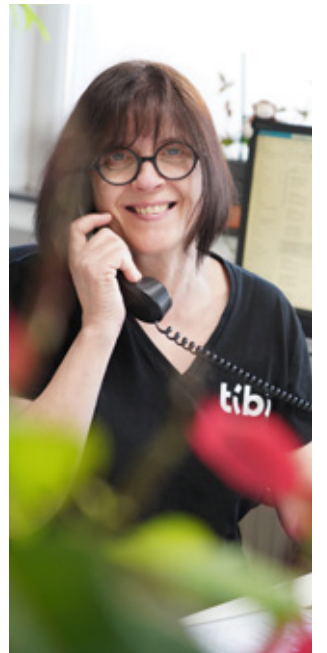
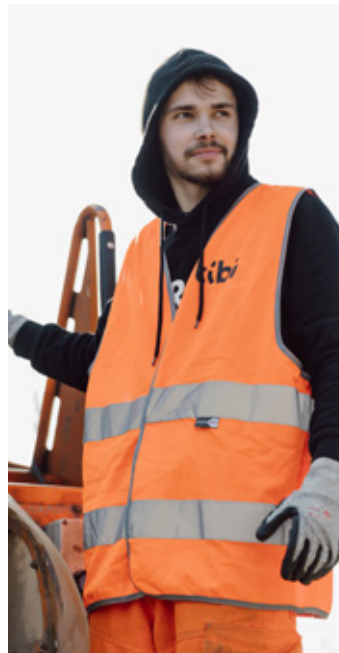
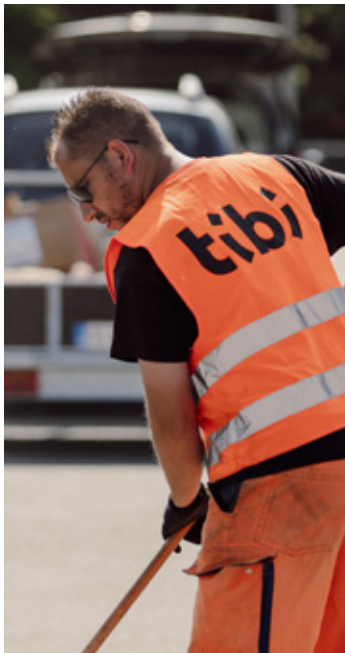




RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

www.tibi.be



1 Sensibiliser

Page 6

1.1 La prévention des déchets

Page 8

1.2 La communication

Page 13

2 Collecter

Page 14

2.1 Les collectes en porte-à-porte

Page 18

2.2 Les collectes par apports volontaires

Page 20

2.3 La Propreté Publique

Page 29

3 Recycler

Page 32

3.1 Les verre, papier/carton et PMC

Page 34

3.2 Les différentes filières de recyclage

Page 35

3.3 Le tri des PMC

Page 36

3.4 Le broyage et la valorisation des encombrants

Page 37

3.5 La récupération des métaux à l'issue de l'incinération

Page 37

3.6 Les statistiques globales

Page 38

3.7 Le traitement et la valorisation des déchets ménagers en 2025

Page 40

4 Valoriser

Page 42

4.1 Les faits marquants

Page 44

4.2 Le diagramme des flux matières et réactifs

Page 45

4.3 Les flux de déchets

Page 46

4.4 Les produits valorisés

Page 47

4.5 Les REFIOM

Page 48

4.6 L'analyse des rejets

Page 49

4.7 Le bilan énergétique en 2025

Page 50

4.8 Le Comité d'accompagnement des riverains

Page 51

4.9 Le Système de Management Environnemental

Page 51

5 Administrer

Page 52

5.1 Les Ressources Humaines

Page 54

5.2 La Qualité, la Sécurité et l'Environnement

Page 55

5.3 La gestion du charroi

Page 58

5.4 La gestion du patrimoine

Page 58

5.5 La gestion des achats et des assurances

Page 59

5.6 La gestion informatique

Page 60

5.7 La gestion des instances et du volet juridique

Page 60

5.8 L'Assistance à la Maîtrise de Projets

Page 61

6 Annexes

Page 62



Philippe Teller, Directeur général & Laurence Durieux, Présidente

Message d'avertissement : pour la lisibilité du présent rapport d'activités, les données sont arrondies avec le minimum de chiffres après la virgule ; si des totaux vous semblent erronés, cela est dû à un effet de l'application des règles mathématiques d'arrondis.

AVANT-PROPOS

Plus que jamais, l'environnement, sa préservation et la salubrité publique sont au cœur de l'attention, ce qui illustre à nouveau l'importance de notre métier et de notre action. Avec son personnel, notre Intercommunale Tibi a maintenu le cap en 2025 en offrant un service de qualité apprécié par la population, à coût maîtrisé, tout en menant à bien des objectifs ambitieux et en établissant son prochain Plan Stratégique 2026-2028.

Un projet de longue haleine s'est concrétisé en 2025 avec la réalisation de l'exposition « Homo Detritus » en partenariat avec le Bois du Cazier. Elle a constitué l'un des temps forts de l'année, rencontrant son public, nombreux et intéressés, entre le 25 avril et le 16 novembre 2025 ; elle se déclinera encore dans les années à venir. Cette exposition avait pour objectif d'illustrer l'évolution de notre production de déchets, ainsi que ses conséquences. Elle se voulait un levier efficace pour encourager des comportements plus responsables et soutenir les objectifs globaux de réduction des déchets sur le territoire et l'objectif fût atteint.

Notre Intercommunale réaffirme ainsi que la prévention reste le socle fondamental de son action en permettant d'éviter de produire le déchet. Il reste cependant nécessaire, lorsque le déchet est produit, de prévoir sa gestion, en privilégiant le réemploi, conformément à l'échelle de Lansink. C'est pourquoi, en 2025, Tibi a poursuivi 2 projets pilotes de réutilisation en partenariat avec La Ressourcerie du Val de Sambre, qui avaient démarré en 2024 : l'un visant certains petits appareils électroménagers, inutilisés ou usagés, au recyparc de Fleurus a vu son objet dépasser le cadre initial des électroménagers du petit-déjeuner ; et l'autre, le projet « Récup'R » implémenté sur le recyparc de Montigny-le-Tilleul, fait que tout encombrant déposé au recyparc est désormais considéré comme potentiellement réutilisable, et continue à inspirer les usagers en recherche d'objets à réutiliser. Le succès est tel qu'il est prévu de déployer le concept dans d'autres recyparcs dans les années à venir.

Durant cette année, notre Intercommunale a également continué à développer et à déployer des stratégies de communication et de prévention visant à améliorer tant la propreté publique que le tri des déchets et à en diminuer la quantité ; les slogans et les concepts diffusés « La propreté, notre métier... votre responsabilité », « Scène de crime », « Tout ne va pas avec tout », « Faut-il vraiment en arriver là ? », etc. ont contribué à l'atteinte de cet objectif.

De son côté, VALTRIS, qui a fêté ses 20 ans d'existence, a continué d'investir dans la protection incendie de ses installations en raison de la problématique des piles et batteries, toujours plus présentes dans notre quotidien et donc, dans certains déchets mal triés.

L'Unité de Valorisation Énergétique de Tibi a, quant à elle, de nouveau parfaitement rempli son rôle en 2025. En effet, tous les déchets qui n'ont pu trouver de solution de réemploi ou de recyclage ont été valorisés sous forme d'énergie, ce qui a permis d'injecter sur le réseau de distribution électrique l'équivalent des besoins de près de 12.000 ménages.

Par ailleurs, consciente de l'importance d'offrir une aide concrète aux Communes et structures publiques locales qui le souhaitent, l'Intercommunale, au travers de ses 2 secteurs d'activités récemment créés (le Secteur 3 « Répression » et le Secteur 4 « Centrale d'achats et assistance administrative »), a travaillé dans le courant de l'année 2025 sur le développement du tri dans l'espace public, l'accompagnement de la gestion des déchets d'une structure publique, ainsi que sur la préparation d'un Plan Local de Propreté, et ce, pour différentes Communes.

Enfin, la sécurité et le bien-être de notre personnel sont restés plus que jamais notre priorité en 2025. Dans une perspective d'amélioration continue, l'implication de l'ensemble du personnel et de la ligne hiérarchique reste en effet essentielle en matière de sécurité.

En définitive, cette année encore, notre Intercommunale a pu, malgré des conditions parfois difficiles et des enjeux budgétaires importants, grâce à son personnel, avec le support de son Conseil d'administration, de son Bureau exécutif et de l'ensemble de son encadrement, continuer à assurer un service public de qualité, pour un coût somme toute limité, au bénéfice de ses Communes associées et, ce qui est sa finalité, pour le bien de l'ensemble des citoyens.

Laurence Durieux, Présidente
Philippe Teller, Directeur général

CAFÉ MOULU
DANS UN PAQUET
D'1KG

LE RIZ EN PAQUET
D'1KG CONDITIONNÉ
DANS UN ENVOI EN
PLASTIQUE

LE RIZ EN VRAC
CONDITIONNÉ
DANS UN CONTRE
RÉUTILISABLE

1. SENSIBILISER

Expliquer pour convaincre et acco



mpagner le changement !

Diffuser les bons gestes

Attentive aux préoccupations des citoyens des Communes associées, l'équipe de prévention des déchets de Tibi propose des actions concrètes et visuelles pour les inciter à adopter les bons gestes dans la perspective de :

- Réduire les quantités de déchets produits ;
- Favoriser le réemploi, ainsi que le recyclage afin de préserver les ressources.

Privilégier les actions de terrain

Pour sensibiliser le plus large public, l'équipe de prévention propose chaque année de multiples actions de proximité : campagnes de communication, animations dans les écoles, formations d'adultes, ateliers, conférences, débats, stands thématiques lors d'événements locaux, brochures, magazines, jeux, etc.

1.1 La prévention des déchets

La prévention des déchets à l'échelle communale et intercommunale

Depuis début 2020, la Wallonie incite les Communes à adopter une démarche « Zéro Déchet » (visant à réduire la production de déchets) sur leur territoire en proposant des actions à destination du grand public et visant aussi à ce que ces Communes s'engagent à développer leur exemplarité en matière de réduction des déchets produits par leur personnel sur le lieu de travail.

Depuis 2024, ce sont désormais les 14 Communes associées de Tibi qui sont engagées dans la démarche « Zéro Déchet », grâce à la proactivité et aux actions de terrain menées par l'équipe de prévention des déchets de l'Intercommunale. Très concrètement, ces Communes bénéficient, depuis leur adhésion à cette démarche, d'un subside supplémentaire de 0,50 € par habitant par an dans le cadre des actions de prévention des déchets (le subside classique s'établissant à 0,30 € par habitant) ce qui porte le subside communal potentiel à 0,80 € par habitant par an pour 2025.

De son côté, le subside de prévention des déchets destiné à l'Intercommunale était toujours en 2025 de 0,30 € par habitant par an octroyé par la Wallonie afin de réaliser les campagnes intercommunales de réduction de production des déchets.

La Wallonie subsidiant 60 % du coût total du plan d'action de prévention, que ce soit au niveau communal ou intercommunal, cela induit une prise en charge des 40 % restant par les Communes associées et l'Intercommunale, ce dont il faut tenir compte au niveau budgétaire.

Cette année encore, les 14 Communes associées de Tibi lui ont octroyé la délégation des actions locales de prévention sur leur territoire, ce qui a permis à l'Intercommunale de proposer des actions complémentaires et cohérentes sur l'ensemble de la zone, tout en étant en adéquation avec les attentes spécifiques individuelles de chaque Commune.

Collaborer avec tous les acteurs locaux

Des réunions de travail sont régulièrement organisées avec les partenaires locaux que sont les Communes associées, plus particulièrement les échevinats de l'environnement et de l'enseignement, les associations (asbl, ONE, CPAS, bibliothèques, etc.), les groupes de réinsertion professionnelle, les maisons de quartier, les établissements qu'ils soient scolaires, sportifs ou culturels, les sociétés de logements publics, etc.

Réaliser des campagnes efficaces

Afin de toucher le plus grand nombre de citoyens, Tibi met chaque année sur pied des campagnes de communication (radio, TV, cinéma, médias sociaux, etc.) porteuses de messages forts et percutants.



L'Intercommunale a ainsi mis en œuvre une approche de terrain définie et concertée avec les Communes pour sensibiliser directement le citoyen.

En 2025, l'exposition « Homo Detritus », réalisée en partenariat avec le Bois du Cazier, a constitué l'un des moments phares des actions de sensibilisation menées par Tibi. Pensée pour retracer l'évolution de la production de déchets et mettre en lumière ses impacts, elle a rencontré un véritable engouement auprès du public.

Entre le 25 avril et le 16 novembre 2025, l'exposition a attiré plus de 5.500 visiteurs, dont un nombre important de classes issues des écoles du territoire. Plus de 120 classes, représentant une cinquantaine d'écoles, ont ainsi été sensibilisées, confirmant l'intérêt du jeune public pour ces thématiques et renforçant le rôle pédagogique de Tibi. Près de 160 animations ont été organisées et menées par Tibi au sein de l'exposition. Ce sont plus de 2.550 enfants qui ont ainsi été sensibilisés.

Parmi les autres actions les plus représentatives menées en 2025, se sont déroulés plusieurs stands « grand public », de très nombreuses animations scolaires de la troisième année de maternelle à la sixième année de secondaire, ainsi que des ateliers « Zéro Déchet ».

La prévention doit rester plus que jamais une priorité afin d'espérer poursuivre la réduction de la production de déchets ménagers initiée par la population. Toutefois, depuis 2025, cela représente encore plus un défi pour les autorités locales en termes d'actions de prévention. En effet, la situation d'inflation que nous connaissons et la révision des règles en matière de subsides de prévention nous ont amené à devoir faire des choix et à aider nos Communes associées à en faire également. L'objectif reste plus que jamais de privilégier les actions de prévention les plus pertinentes, porteuses, subsidiables et soutenables financièrement.

En 2025, notre Intercommunale a également tenu 2 réunions de la plateforme de prévention auxquelles ont participé les relais communaux, en particulier les Echevins de l'Environnement et les Eco Conseillers.

Dans le cadre du projet de label « Ecole Plus Propre » subsidié par Be WaPP et Fost Plus, l'Intercommunale a aussi accompagné une dizaine d'écoles et les a encadrées dans la mise en œuvre d'un plan de réduction des déchets et d'amélioration du tri et de la propreté au sein des établissements et de leurs abords. Neuf d'entre elles ont été labellisées « Ecole Plus Propre » en juin 2025 et 3 ont reçu un prix d'encouragement pour les efforts menés au sein de leurs implantations.

En matière de réduction des déchets et d'amélioration du tri, l'Intercommunale a également continué à effectuer des diagnostics déchets dans les écoles afin de les aiguiller dans leur production propre de déchets.

L'année 2025 a aussi été largement marquée par une recrudescence des demandes pour la réalisation d'animations « tout public » et de visites de terrain à destination des écoles ou d'associations.

Le centre de tri des PMC VALTRIS, l'Unité de Valorisation Énergétique ainsi que l'activité de jeu au centre de nos recyparcs remportent toujours un franc succès auprès des visiteurs. Tibi dénombre près d'une centaine de ces visites rien que pour l'année 2025.

En outre, de nouveaux espaces de tri des déchets ont été mis en œuvre en 2025 sur différents sites de logements verticaux (voir point 2.2 Les collectes par apports volontaires). Des séances d'informations aux citoyens ont donc été organisées sur ces différents lieux afin d'inciter ces citoyens à utiliser correctement les espaces de tri, mais aussi de les sensibiliser à la prévention des déchets.

Tibi a continué de développer des actions de prévention « Propreté » visant la sensibilisation du grand public pour l'inciter à adopter les bons comportements en matière de gestion de déchets dans l'espace public et à respecter tant son cadre de vie que son personnel, avec notamment ces 2 actions :

- La diffusion d'une campagne de communication tous canaux, axée sur notre slogan : « La propreté, notre métier... votre responsabilité ! » et accompagnée de vidéos tournées sur le terrain, montrant nos agents à l'œuvre dans les divers quartiers ;
- La mobilisation interne de nos agents qui ont participé au Nettoyage de Printemps organisé par Be WaPP en solidarité avec leurs collègues de l'Unité Propreté Publique.



En 2025, Tibi a renforcé son engagement contre les incivilités environnementales au travers d'une nouvelle campagne de sensibilisation baptisée « Scène de crime », une action marquante visant à sensibiliser les citoyens à l'impact réel et visible des dépôts sauvages. En transformant des lieux souillés en véritables scènes d'enquête, la campagne a mis en lumière la gravité de ces gestes trop souvent banalisés. Cette approche visuelle forte a permis de rappeler que chaque déchet abandonné constitue une atteinte directe à notre cadre de vie, à la propreté publique et à l'environnement. Grâce à une présence accrue sur le terrain et sur les réseaux sociaux, la campagne a suscité de nombreuses réactions, renforçant la prise de conscience collective et encourageant des comportements plus responsables. (voir point 2.3 La Propreté Publique).

L'Intercommunale a enfin continué à proposer des méthodes de sensibilisation et de changement de comportements en poursuivant et en renforçant la sensibilisation des citoyens lors des événements locaux.

Les chargés de projets « Zéro Déchet » /animateurs de Tibi ont, quant à eux, dispensé plus de 800 actions et animations de sensibilisation directe.

La sensibilisation reste un enjeu central. Il est essentiel de rappeler que si le tri constitue un geste important, la meilleure option demeure de ne pas produire de déchet. Cette démarche implique d'adopter de nouveaux réflexes, de repenser nos modes de consommation et d'agir en amont pour limiter l'utilisation de ressources, réduire la quantité de déchets générés et diminuer les moyens nécessaires à leur gestion.

Cela résume pleinement la portée des actions de prévention ainsi que de la politique « Zéro Déchet » menée par Tibi. Ces initiatives représentent aujourd'hui notre stratégie la plus efficace pour réduire durablement la production de déchets, maîtriser les coûts, préserver les ressources et contribuer à la construction d'un modèle véritablement soutenable pour les générations à venir.



La prévention des déchets à l'échelle régionale

Au sein de la COntférence Permanente des Intercommunales de gestion des DEChets (COPIDEC), l'Intercommunale Tibi a contribué au développement et à la diffusion de nouveaux outils de communication et de prévention au bénéfice de l'ensemble des Communes associées :

- La réalisation d'un spot radio consacré à la sécurité du personnel chargé du tri des PMC dans les centres de tri, conçu dans la continuité de la campagne vidéo des années précédentes et reprenant le message-clé « Faut-il vraiment en arriver là ? » ;
- La création, en collaboration avec Fost Plus, de nouveaux supports visant à améliorer le tri à la source du PMC et à rappeler les erreurs de tri les plus fréquentes et dangereuses, sous le slogan « Tout ne va pas avec tout » ;
- La mise en place d'une nouvelle campagne de communication autour de l'application « Recycle! » (développée par Fost Plus et Bebat), afin d'élargir son nombre d'utilisateurs, campagne qui a rencontré un vif succès ;
- Le développement, en partenariat avec VALUMAT, de communications relatives à la reprise des matelas dans le réseau des recyparcs wallons ;
- L'organisation, en novembre 2025, des Assises des déchets, consacrées au thème « Réinventer la collecte des déchets : Innovations et Perspectives Européennes » ;
- La mise en ligne d'un nouveau site web destiné à orienter efficacement les citoyens quant au recyclage des bonbonnes : <https://www.quefairedemabonbonnedegaz.be>;

- Le développement d'un jeu de société consacré au réemploi ;
- La mise en route d'un dossier pédagogique couvrant l'ensemble des thématiques « Zéro Déchet » ;
- La tenue de nombreuses discussions transversales autour de la réforme envisagée de l'octroi de subsides aux actions de prévention des déchets ;
- L'organisation de collectes de vélos et de jouets dans 3 recyparcs, suivie de la redistribution des objets récoltés à des associations locales, leur offrant ainsi une seconde vie ;
- L'actualisation et l'enrichissement de la vidéo consacrée à la taxe déchet en Wallonie ;
- La création de nouvelles fiches tutorielles pratiques dans le cadre du kit « Zéro Déchet », notamment sur le thème du réemploi.

La COPIDEC a également mis en place une formation continue en coaching « Zéro Déchet », destinée au personnel de prévention des déchets des Intercommunales wallonnes. Cette formation vise à renforcer leur maîtrise de la démarche et à soutenir leurs actions de terrain. En 2025, les modules ont porté notamment sur le réemploi, le textile et le partage d'expériences pratiques.



Le public sensibilisé durant les actions de prévention

Au cours de l'été 2025, des activités ont été organisées dans les centres aérés et plaines d'été communaux. Plus d'une cinquantaine d'animations ont ainsi été proposées, invitant les jeunes à voyager à travers différentes époques pour comprendre l'impact de leurs gestes sur l'environnement et apprendre les comportements essentiels à adopter pour préserver la planète. Cette démarche s'inscrivait directement dans la continuité de l'exposition « Homo Detritus ». Près de 1.200 enfants ont pu être sensibilisés grâce à ce grand jeu des plaines Tibi.

Tout au long de l'année 2025, Tibi est aussi parvenue à maintenir la sensibilisation de quelques 26.084 personnes d'une manière directe ; plus de 800 actions de sensibilisation réalisées ont permis la sensibilisation de 13.018 adultes et 13.066 enfants (avec près de 160 animations consacrées à l'exposition « Homo Detritus » au Bois du Cazier, près d'une centaine de visites de terrain à l'Unité de Valorisation Énergétique, au centre de tri VALTRIS ou sur un recyparc, ainsi que près de 140 animations destinées aux adultes).

Afin de toucher un maximum de citoyens, Tibi a par ailleurs multiplié les actions de communication au cours de l'année :

- Des spots de prévention des déchets, relatifs aux déchets d'emballage et aux déchets organiques diffusés notamment sur TéléSambre et au travers d'autres médias ;
- Des publications régulières sur la page Facebook et sur le site internet de l'Intercommunale ;

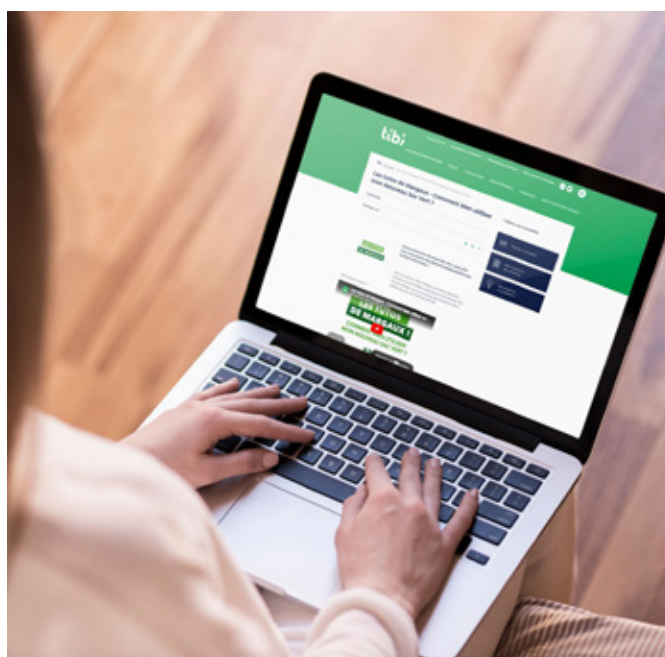
- Le calendrier des collectes, distribué à plus de 220.000 exemplaires. En 2025, une réflexion a été menée, de manière à pouvoir maintenir un calendrier des collectes à distribuer sous format papier, tout en réduisant les coûts qui y sont associés. Cette réflexion a abouti à une nouvelle version du calendrier pour l'année 2026.

Sur notre site web, les audiences cumulées des différentes actions indirectes évoquées dépassent les 262.000 utilisateurs actifs en 2025 (avec comme page la plus consultée, celle relative au module du calendrier des collectes) ; nous comptons près de 112.000 visites sur notre Page Facebook et un total de 304 publications (22 % de plus que l'année précédente) ; le nombre d'abonnés à notre page Facebook a augmenté de près de 35 % en 2025 par rapport à 2024.

Par ailleurs, nous constatons que l'application gratuite « Recycle! », mise en place par Fost Plus et Bebat, draine de plus en plus d'utilisateurs et atteint, sur la zone Tibi, quelques 76.000 abonnés (une augmentation de 22,6 % par rapport à 2024).

L'Intercommunale est également présente depuis plusieurs années sur « LinkedIn » et a développé en 2025 davantage de « posts », à destination d'un public orienté « professionnels ». La chaîne YouTube de Tibi a par ailleurs récolté près de 8.300 vues.

Nous avons traité en 2025, près de 15.000 appels téléphoniques et près de 5.000 mails émanant de la boîte info@tibi.be pour lesquels un suivi a été assuré.



1.2 La communication

La communication interne

La mise à l'honneur des agents comptant une ou plusieurs décennies d'ancienneté, ainsi que des pensionnés s'est tenue lors de la traditionnelle cérémonie des vœux au début de l'année 2025. D'autres moments de convivialité avec le personnel se sont, par ailleurs, tenus dans le courant de 2025.

En 2025, un événement-clé a également permis de réunir nos agents du centre de tri des PMC VALTRIS, soit plus de 100 agents, afin de les remercier pour leur implication et leur travail dans le cadre des 20 ans du centre. C'est en effet en 2005 que VALTRIS, alors connu sous le nom de « Charleroi Recyclage », a vu le jour.

La communication externe

En 2025, l'Intercommunale a continué de renforcer sa communication à destination de la presse et sa présence au sein des médias. Des articles de presse ont régulièrement couvert nos activités et nos projets, ce qui a permis de communiquer régulièrement aux citoyens des informations relatives à notre service public essentiel, ainsi qu'au développement de nos projets.

En 2025, Tibi a lancé une nouvelle chronique radio mensuelle dédiée à valoriser les actions, projets et services de l'Intercommunale, renforçant ainsi sa présence médiatique et sa mission d'information auprès des citoyens.

Par ailleurs, le recours à davantage de contenus vidéo, combiné à notre partenariat avec Vivacité pour le relais d'informations thématiques, a contribué à renforcer l'image moderne et professionnelle de notre structure publique. Celle-ci nous a permis d'entrer en contact avec les citoyens d'une manière plus dynamique encore. Les vidéos développées dans le cadre de l'exposition « Homo Detritus » ont notamment été réutilisées pour être diffusées après l'exposition au travers de divers canaux (télévision locale et réseaux sociaux).

Cette année, une attention particulière a été portée à la dynamisation de communications internes (notes de service, diffusion d'actualités, de photos, de vidéos, réalisation de concours et autres informations pratiques) sous forme numérique et via la plateforme collaborative Mytibi. Cette dynamisation a permis l'adhésion plus large encore de notre personnel, sur base volontaire, à ce nouveau canal de communication interne.

Toutes ces actions ont permis de contribuer au renforcement du sentiment de fierté et d'appartenance des équipes à leur Intercommunale, ainsi qu'à la mise en œuvre des valeurs défendues par Tibi.

Les rapports d'activités et de gestion restent désormais uniquement consultables sur le site internet de l'Intercommunale ; afin d'éviter l'utilisation inutile de papier, les documents ne sont plus imprimés mais diffusés d'une manière digitale.

Nous avons aussi poursuivi les campagnes de communication initiées précédemment, et ce, tous médias confondus, sur la prévention des déchets organiques et des emballages (notamment sur les erreurs de tri à ne plus commettre dans le sac PMC) grâce à une série de supports communicationnels écrits, de contenus vidéo, de tutoriels, d'affichages sur les flancs des camions, etc.

L'objectif de ces campagnes est non seulement d'observer une amélioration du tri et un taux de captation plus grand pour les déchets organiques et PMC, mais aussi d'éviter les erreurs de tri et d'inciter aux comportements respectueux des ressources. Les résultats sont, cette année encore, encourageants et semblent porter leurs fruits, même s'il reste du chemin à parcourir pour réduire significativement et durablement la présence d'indésirables dans ces flux et diminuer par ailleurs la production de déchets à la source.





2. COLLECTER

Trier pour mieux valoriser !

NE VA PAS AVEC TOUT.



LES SMARTPHONES
CASSÉS VONT
AU RECYCLAGE.
PAS DANS
LE SAC PNC!

Fostplus



Des collectes en porte-à-porte efficaces

Le nombre d'habitants recensés sur notre zone intercommunale a continué de croître en 2025. Ce sont désormais pas moins de 428.772 habitants des 14 Communes associées de Tibi qui bénéficient de différents types de collectes en porte-à-porte. Ces collectes sont organisées selon un calendrier précis qui est distribué et disponible sur le site internet de l'Intercommunale, ainsi que sur l'application gratuite « Recycle! ».

Un réseau dense de recyparcs

Les habitants des Communes associées de Tibi peuvent également recycler plus d'une vingtaine de types de déchets dans les 14 recyparcs de notre zone intercommunale : déchets inertes, encombrants, bois, métaux, déchets verts, plastiques durs, matelas principalement, mais également papier/carton, piles, pneus, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, Déchets Spéciaux des Ménages, bouchons de liège, etc.

Une Unité Propreté Publique

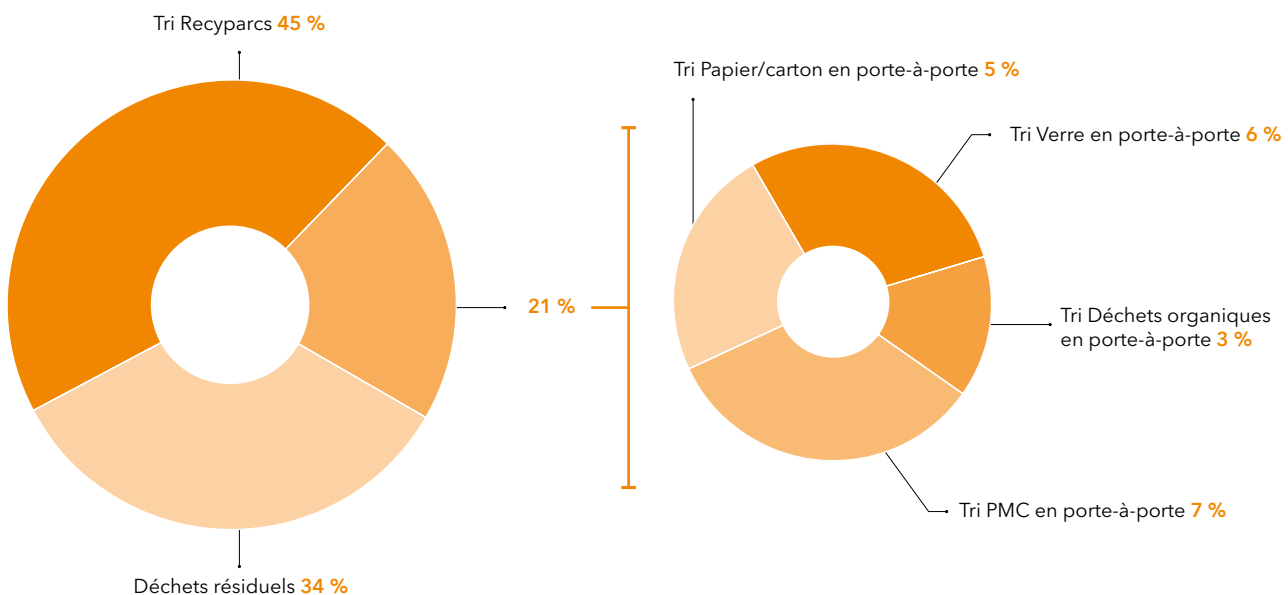
En mars 2018, Tibi créait un secteur d'activités consacré aux missions de propreté publique (balayage mécanisé, balayage manuel, vidange des corbeilles publiques, enlèvement des dépôts sauvages, etc.). Les Communes associées qui le souhaitent peuvent dorénavant adhérer à ces services. Entre 2018 et juin 2021, Tibi a progressivement pris en charge le nettoyage complet de l'espace public dans les 5 districts de Charleroi ; Aiseau-Prezles a rejoint le Secteur 2 « Propreté publique » en 2023, confirmant un peu plus encore Tibi comme étant l'une des entreprises publiques les plus intégrées en matière de gestion des déchets et de propreté publique.



Les déchets de l'année 2025 et leur évolution depuis 2021 (en kg/an/habitant)

	2021	2022	2023	2024	2025
Déchets résiduels	173	159	154	149	146
Tri Recyparcs	237	200	194	199	194
Tri Papier/carton en porte-à-porte	36	32	31	32	30
Tri Verre en porte-à-porte et en bulles	22	21	21	21	21
Tri PMC en porte-à-porte	18	21	23	25	25
Tri Déchets organiques en porte-à-porte	10	10	11	15	15
Total des déchets produits (en kg/an/habitant)	496	443	435	440	431

Les déchets de l'année 2025 : les ménages ont trié 66 % des déchets qu'ils ont produits.



2.1 Les collectes en porte-à-porte

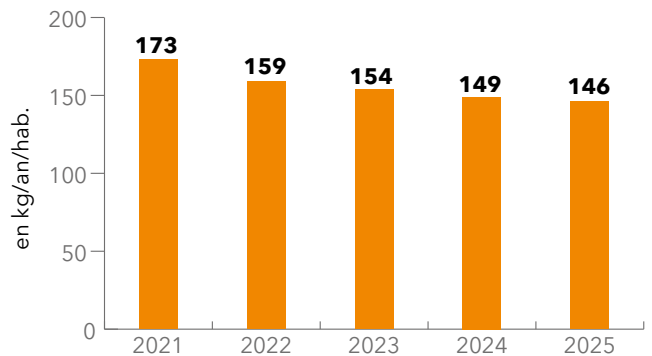
Déchets résiduels

En 2025, la quantité de déchets résiduels produite s'améliore encore un peu plus par rapport à celle de l'année précédente. Elle se fixe désormais à 146 kg par an et par habitant, soit 3 kg en dessous du résultat de 2024. Cela correspond à une évolution favorable de - 2 %.

Cette évolution est cependant variable d'une Commune à l'autre ; la diminution des déchets résiduels par rapport à 2024 est particulièrement marquée à Châtelet (- 5 %), Fleurus (- 4 %), Gerpinnes (- 4 %) et Ham-sur-Heure-Nalinnes (- 8 %), tandis que la Commune de Les Bons Villers voit sa quantité de déchets résiduels remonter de + 4 %, bien que celle-ci reste la plus basse de la zone intercommunale.

L'analyse confirme également que les quantités de déchets résiduels produites par habitant sur le territoire des 5 Communes collectées en sacs restent largement supérieures à la moyenne générale de la zone.

Évolution du tonnage de déchets résiduels (sacs, conteneurs à puce et conteneurs groupés des ménages) en kg par an et par habitant de 2021 à 2025



Collectes sélectives

Verre

En 2025, les collectes sélectives en porte-à-porte, en conteneurs enterrés et en bulles aériennes, ont permis de récolter 8.836 tonnes de verre (soit - 171 tonnes ou - 2 % par rapport à 2024).

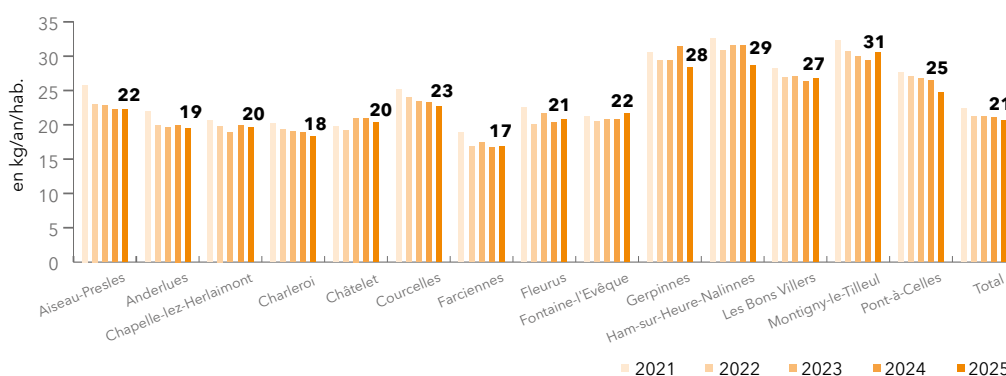
La stabilisation des quantités collectées n'est pas générale ; si Gerpinnes et Ham-sur-Heure-Nalinnes voient leurs quantités diminuer de - 9 %, les quantités collectées sont majorées de plus de 4 % à Montigny-le-Tilleul, démontrant ainsi la bonne intégration dans les habitudes des citoyens de cette Commune, du nouveau mode de collecte du verre déployé sur son territoire en 2025, à savoir la collecte

par bulles aériennes et conteneurs enterrés de verre coloré et de verre incolore.

Les meilleures performances absolues sont atteintes par Gerpinnes (28 kg par an et par habitant), Ham-sur-Heure-Nalinnes (29 kg par an et par habitant) et Montigny-le-Tilleul (31 kg par an et par habitant).

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de verre en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, de 2021 à 2025 par Commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective du verre en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, de 2021 à 2025



Papier/carton

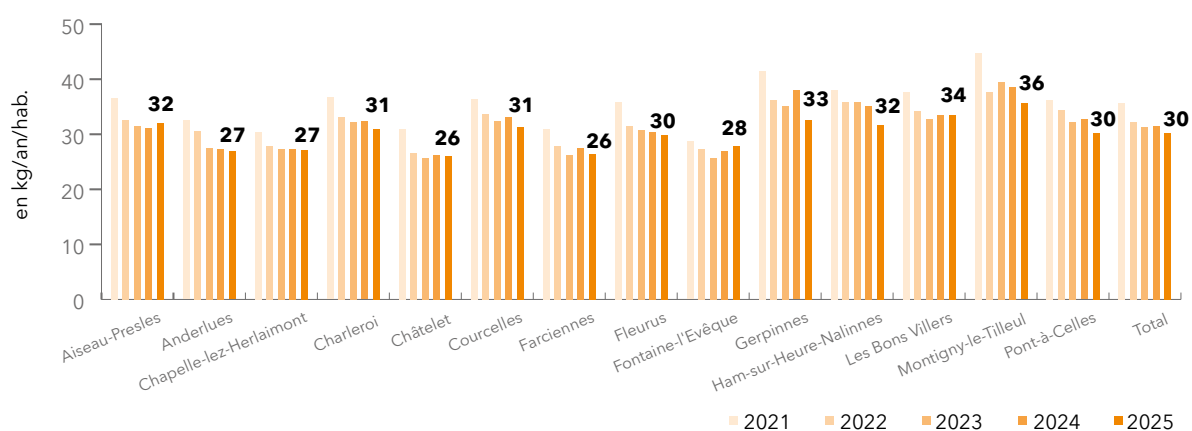
Les quantités de papier/carton collectées en porte-à-porte diminuent elles aussi légèrement : elles atteignent 12.982 tonnes en 2025, soit une diminution de - 455 tonnes ou de - 3 % par rapport à 2024.

Seules 3 Communes voient leurs quantités augmenter, à savoir, Aiseau-Presles (+ 11 tonnes ou + 3 %), Fontaine-l'Évêque (+ 13 tonnes ou + 3 %) et Les Bons Villers (+ 5 tonnes ou + 1 %), tandis que sur le territoire de 2 autres Communes, la diminution des quantités collectées est très importante : Gerpinnes, avec - 67 tonnes ou - 14 % et Ham-sur-Heure-Nalinnes, - 49 tonnes ou - 10 %.

Les meilleures performances absolues sont réalisées à Les Bons Villers, avec 34 kg par an et par habitant et à Montigny-le-Tilleul, avec 36 kg par an et par habitant en 2025.

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de papier/carton en porte-à-porte de 2021 à 2025 par Commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective du papier/carton en porte-à-porte de 2021 à 2025



PMC

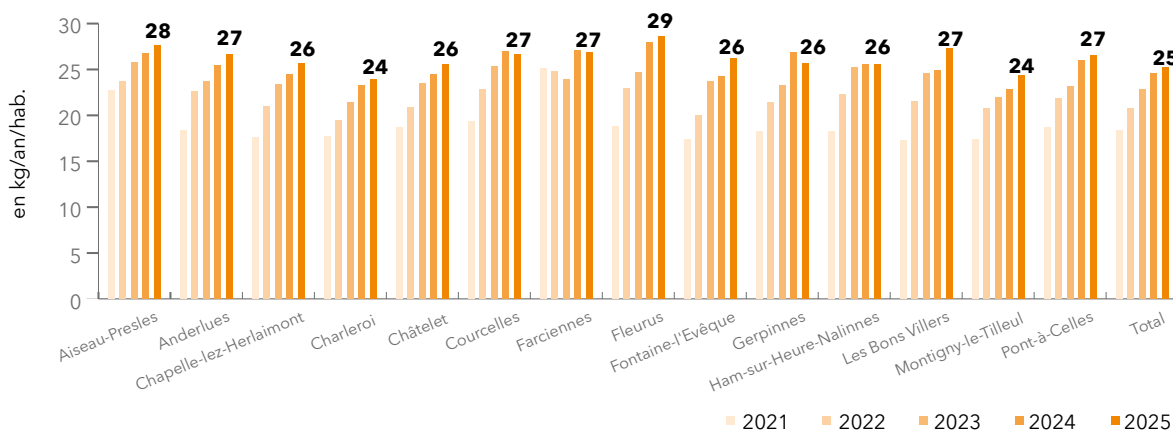
Les quantités de PMC récoltées sont globalement en augmentation de 346 tonnes par rapport à 2024 et atteignent 10.811 tonnes en 2025 (+ 3 %).

Cette augmentation est particulièrement marquée à Fontaine-l'Évêque (+ 31 tonnes ou + 7 %), Les Bons Villers (+ 27 tonnes ou + 11 %) et

Montigny-le-Tilleul (+ 15 tonnes ou + 7 %). Un tassement est en revanche observé pour les quantités de PMC collectées à Courcelles (- 8 tonnes ou - 1 %) et à Gerpinnes (- 15 tonnes ou - 4 %).

La meilleure performance absolue est réalisée à Fleurus avec 29 kg par an et par habitant.

Collecte sélective du PMC en porte-à-porte, conteneurs enterrés compris, de 2021 à 2025



Déchets organiques

Historiquement, seuls les déchets organiques des 9 Communes en conteneurs à puce étaient collectés sélectivement. Sur les 5 Communes collectées en sacs blancs, 2 ont débuté une collecte sélective des déchets organiques en sacs verts biodégradables en 2022, nous permettant ainsi d'acquérir l'expérience nécessaire à la généralisation, depuis janvier 2023, soit un an à l'avance par rapport à l'obligation européenne, de cette collecte à l'ensemble des Communes collectées en sacs. En 2025, les quantités collectées, 6.271 tonnes de déchets organiques, ont augmenté de + 24 tonnes ou + 0,4 % par rapport à 2024.

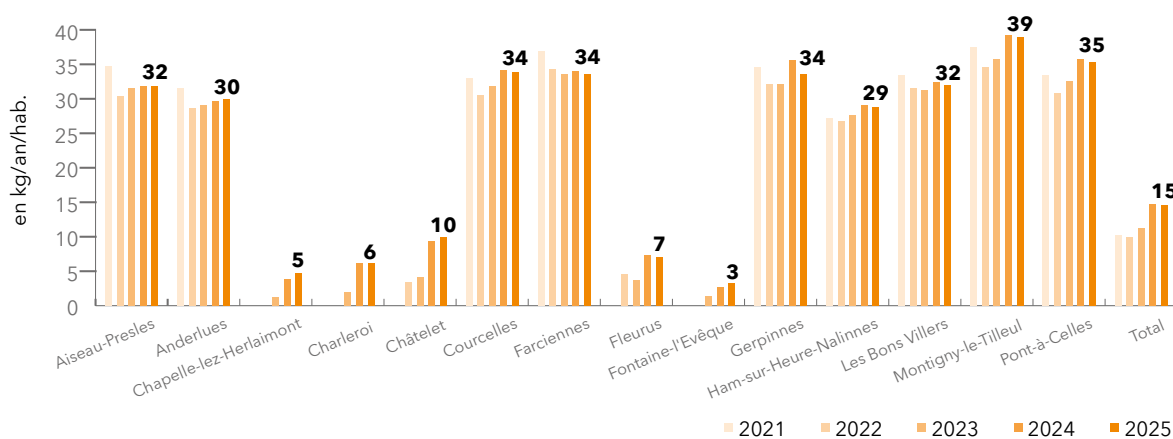
Les quantités collectées en kg par an et par habitant sont quant à elles conformes aux résultats attendus pour les Communes bénéficiant de conteneurs à puce puisque l'on y obtient une moyenne d'un peu plus de 33 kg par an et par habitant.

Les résultats observés sur les 5 Communes collectées en sacs se sont, eux, fixés à une moyenne de près de 6,5 kg par an et par habitant lors de cette année 2025. Les résultats obtenus sur les 2 Communes ayant débuté cette collecte dès 2022 sont à près de 9 kg par an et par habitant. La progression est appelée à se poursuivre dans les années à venir, tenant compte des quantités collectées dans d'autres zones intercommunales également collectées en sacs, qui peuvent atteindre de l'ordre de 10 kg par an et par habitant, voire les dépasser.

Les résultats absolus les plus élevés sont atteints à Montigny-le-Tilleul et Pont-à-Celles avec respectivement 39 et 35 kg par an et par habitant.

Le graphique ci-après reprend les résultats des collectes sélectives de déchets organiques en porte-à-porte de 2021 à 2025 par Commune, en kg par an et par habitant.

Collecte sélective des déchets organiques en porte-à-porte de 2021 à 2025



Une brigade en charge du « Contrôle Qualité »

Notre Intercommunale dispose d'une équipe dont le rôle est de contrôler la qualité du tri effectué par les citoyens pour les collectes en porte-à-porte. Cela implique notamment de vérifier la conformité des déchets et le poids des sacs, de placer des « mains-rouges » ou des « accroche-conteneurs » en cas de non-conformité, d'informer les citoyens et de les sensibiliser aux erreurs commises. Le contact direct avec le citoyen est privilégié ; en cas d'absence

de celui-ci, un avis l'informant des erreurs commises est déposé dans sa boîte aux lettres.

En 2025, les missions de cette équipe sont restées identiques. La collecte des sacs verts biodégradables destinés aux déchets organiques et le déploiement de la collecte du verre en bulles aériennes et enterrées dans de nouvelles Communes ont nécessité une implication importante de la brigade.

2.2 Les collectes par apports volontaires

Recyparcs

En 2025, le nombre de visites dans les recyparcs est en augmentation : + 27.037 visites, soit + 4 % par rapport à 2024, et se fixe à 775.298 visites sur l'année.

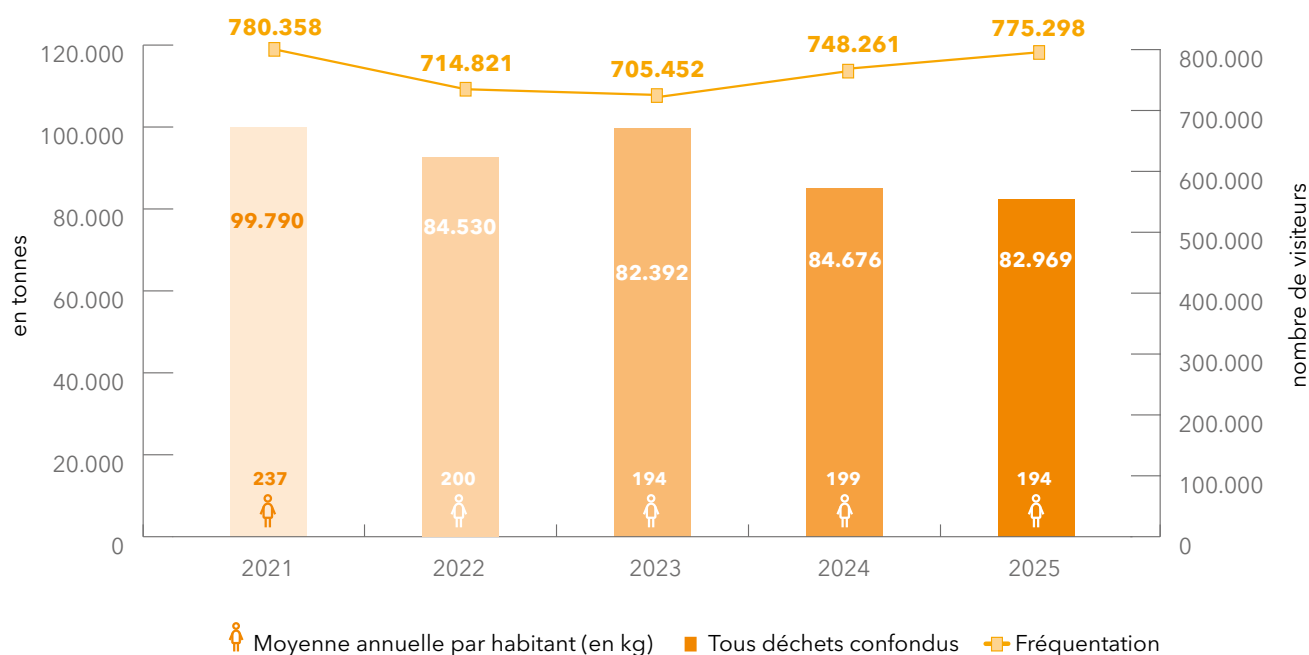
La quantité globale de déchets apportés dans les recyparcs a, quant à elle, diminué de - 1.708 tonnes ou - 2 % par rapport à 2024 : elle se fixe à 82.969 tonnes en 2025. Cette diminution est quasiment générale sur l'ensemble des recyparcs, tout en étant particulièrement marquée sur les recyparcs de Charleroi I (Couillet 1) (- 11 %) et Ham-sur-Heure-Nalinnes (- 15 %). La diminution constatée également sur les recyparcs de Chapelle-lez-Herlaimont (- 12 %) et Fontaine-l'Évêque (- 19 %) est, elle, liée à la réouverture du recyparc d'Anderlues, après sa fermeture temporaire

intervenu entre le 14/05/2024 et le 06/08/2024 à la suite de travaux de voirie ; les quantités de déchets apportées au recyparc d'Anderlues ont augmenté de + 32 % par rapport à 2024, sans toutefois revenir au niveau de l'année 2023.

Les recyparcs de Courcelles et Montigny-le-Tilleul sont les seuls à voir leurs quantités de déchets augmenter, de 10 % et 12 % respectivement. La diminution globale observée provient principalement des encombrants et des déchets verts. Elle est en partie compensée par l'augmentation des quantités de déchets inertes.

Le graphique ci-après montre, en parallèle, l'évolution de la fréquentation et des quantités collectées dans les recyparcs de 2021 à 2025.

Évolution de la fréquentation et des quantités totales de déchets collectés dans les recyparcs Tibi de 2021 à 2025



Inertes

Les quantités de déchets inertes atteignent 32.516 tonnes en 2025 ; cela représente une augmentation de 767 tonnes (+ 2 %) par rapport à 2024.

En excluant les variations de tonnages des recyparcs de Chapelle-lez-Herlaimont et Fontaine-l'Evêque liées à la fermeture temporaire du recyparc d'Anderlues en 2024, 4 recyparcs voient leurs quantités de déchets inertes diminuer de - 4 à - 10 % ; dans les 7 autres recyparcs, l'augmentation représente jusqu'à + 21 % pour Montigny-le-Tilleul et même + 26 % pour Courcelles.

Encombrants/bois/plastiques durs

En 2025, les quantités de déchets encombrants et de bois diminuent de - 412 tonnes ou - 2 % et se fixent à 25.577 tonnes. Ce sont les déchets encombrants qui marquent une diminution de - 3 %, tandis que le bois se stabilise par rapport à 2024.

La diminution du flux encombrants/bois est particulièrement marquée à Charleroi I (Couillet 1) (- 12 %) et à Ham-sur-Heure-Nalinnes (- 18 %), tandis que

Montigny-le-Tilleul voit ses quantités augmenter de + 12 %.

Les quantités de plastiques durs continuent quant à elles à augmenter de 2024 à 2025 : + 59 tonnes ou + 5 %. La séparation à la source sur 10 recyparcs a permis de valoriser 1.265 tonnes de plastiques durs, ce qui représente près de 5 % du gisement encombrants/bois/plastiques durs. Pour mémoire, les petits objets en plastique, autres que les emballages, sont collectés sur l'ensemble des recyparcs ; ils suivent la filière de recyclage des plastiques durs.

Le projet pilote, initié fin 2021 sur 3 recyparcs en vue de collecter des matelas, propres et secs, à destination d'une installation de démantèlement, a abouti en 2023 à la mise en place de la phase définitive de collecte séparée des matelas sur l'ensemble des 14 recyparcs de Tibi. En 2025, une quantité de 279 tonnes de matelas a ainsi été dirigée vers une filière homologuée par VALUMAT dans le cadre de l'obligation de reprise des matelas.

Par ailleurs, Tibi a accompagné la prise de conscience des usagers des recyparcs sur la pertinence de la réutilisation grâce à la mise en place d'un espace « Récup'R », actif depuis le début du mois d'octobre 2024 sur le recyparc de Montigny-le-Tilleul. Ce projet permet de mieux sensibiliser les usagers pour que tout encombrant déposé au recyparc soit considéré comme potentiellement réutilisable et mis à disposition en vue d'une récupération gratuite, selon des modalités définies. En 2025, un peu plus de 42 tonnes d'objets réutilisables ont ainsi pu être réorientées vers la réutilisation, soit par l'intermédiaire de La Ressourcerie du Val de Sambre, soit directement par les usagers du recyparc. Ce projet « Zéro Encombrant » sera étendu en 2026 sur le recyparc de Farciennes/Aiseau-Presles/Châtelet et Charleroi III (Couillet 2).

L'année 2025 a vu le nombre de visites sur le recyparc de Montigny-le-Tilleul augmenter fortement, de près de 7.000 unités (+ 11 %) ; de même, les quantités de déchets qui y ont été récoltées ont progressé de + 12 % par rapport à 2024 (+ 21 % d'inertes, + 8 % d'encombrants et + 16 % de bois). Parmi d'autres hypothèses, nous pouvons y voir un effet de l'engouement provoqué par l'espace « Récup'R », qui a renforcé l'attractivité de ce recyparc pour les usagers.

Déchets verts

Après une très forte diminution en 2022 et de fortes augmentations en 2023 et 2024, les quantités de déchets verts diminuent de nouveau en 2025 et s'établissent à 12.417 tonnes (- 2.120 tonnes ou - 15 %). Cette diminution est généralisée à tous les recyparcs (sauf Anderlues du fait de sa fermeture temporaire en 2024).

Papier/carton

Les quantités de papier/carton diminuent légèrement de - 80 tonnes (- 3 %) en 2025 et se fixent à 2.817 tonnes.

Cette diminution s'ajoute à celle constatée sur les quantités de papier/carton collectées en porte-à-porte. Le tonnage global de papier/carton s'établit à 15.798 tonnes en 2025 (- 536 tonnes ou - 3 %).

Verre

Les quantités de verre diminuent de -70 tonnes ou -7 % par rapport à 2024, en atteignant 890 tonnes en 2025. Les quantités de verre collectées en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, sont, elles aussi, en diminution ; le tonnage global atteint en 2025 se stabilise à 9.726 tonnes (- 241 tonnes ou - 2 %).

Métaux et DEEE

Tant les quantités de métaux que de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) augmentent de + 6 % en 2025 par rapport à 2024. La situation n'est cependant pas uniforme d'un recyparc à l'autre ; en ne considérant pas les recyparcs impactés par la fermeture temporaire du recyparc d'Anderlues en 2024, les quantités de métaux augmentent dans tous les recyparcs à l'exception de Charleroi I (Couillet 1) (- 6 %) et Ham-sur-Heure-Nalinnes (- 3 %) ; les recyparcs de Charleroi I (Couillet 1) et Les Bons Villers voient leurs quantités de DEEE diminuer significativement avec respectivement - 3 % et - 8 % par rapport à 2024.

Enfin, dans la perspective de favoriser le réemploi, Tibi a également participé au développement, en collaboration avec Recupel, La Ressourcerie du Val de Sambre et Cyréo, d'un projet pilote de réutilisation de petits appareils électroménagers, inutilisés ou usagés, en lien avec le petit-déjeuner, au recyparc de Fleurus. Ce projet a débuté à la fin du mois d'août 2024 ; dans le courant de l'année 2025, un peu plus d'une tonne de DEEE ont été sélectionnés par les préposés du recyparc en vue d'une réutilisation qui a été rendue effective à hauteur d'un tiers.

Asbeste-ciment

Les dépôts de déchets d'asbeste-ciment restent à 900 tonnes en 2025 (- 1 tonnes ou - 0,1 %). Une diminution est observée sur 2 des 3 recyparcs qui accueillent dorénavant les dépôts d'asbeste-ciment des ménages de la zone intercommunale : Charleroi II (Ransart) et FAC (Farciennes/Aiseau-Presles/Châtelet) voient leurs quantités diminuer respectivement de - 12 % et - 9 %, tandis que le recyparc Montigny-le-Tilleul voit, quant à lui, ses quantités augmenter de + 29 %.

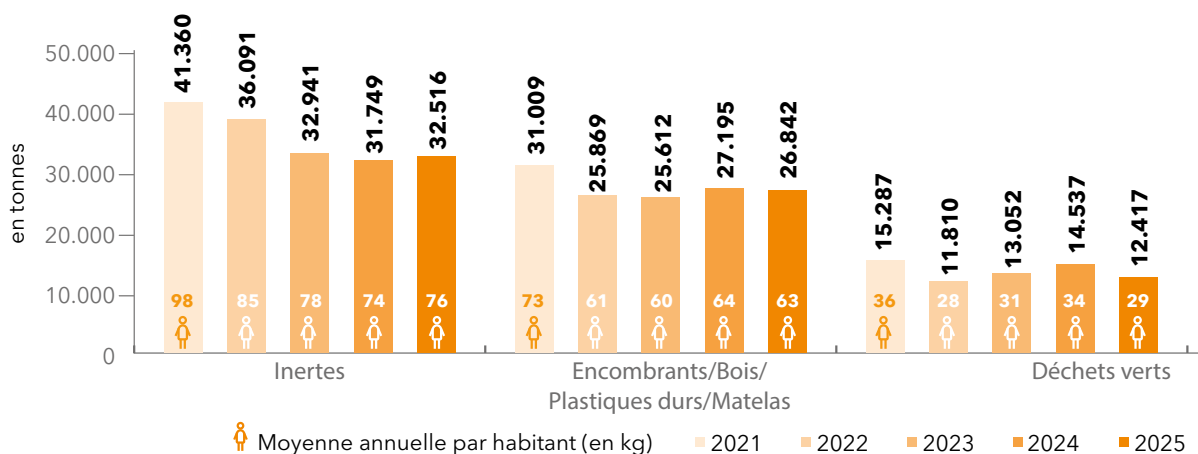
Divers

La catégorie « divers », qui regroupe les huiles végétales, les huiles minérales et les Déchets Spéciaux des Ménages, se stabilise à 878 tonnes en 2025 (- 93 tonnes ou - 10 %) par rapport à 2024.

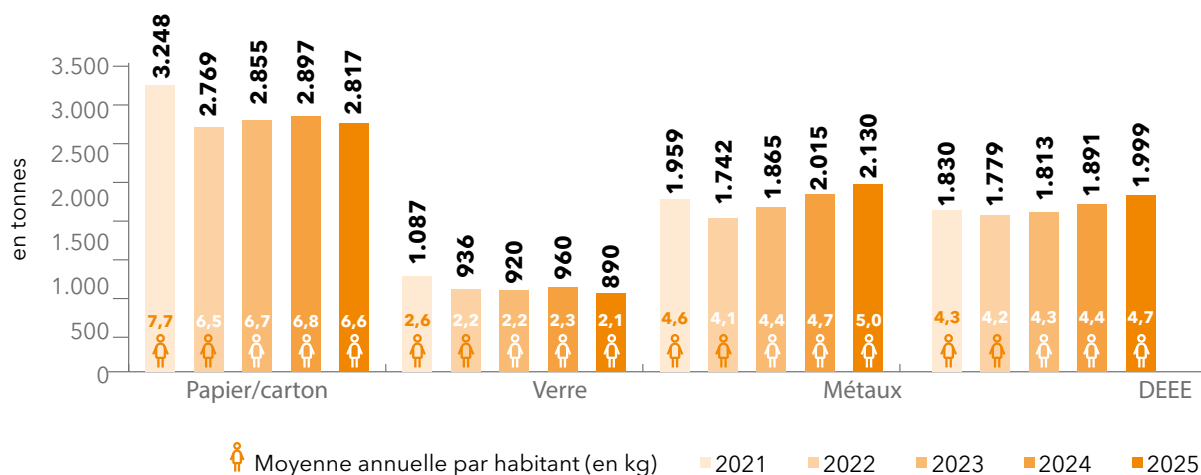
Taxi-Déchets

En 2025, le Taxi-Déchets a procédé à 398 interventions pour une quantité totale de 823 m³ de déchets récoltés. Du fait du service proposé par La Ressourcerie du Val de Sambre et de l'évolution des besoins, moins de 0,1 % de la population y fait appel, ce qui devient particulièrement faible.

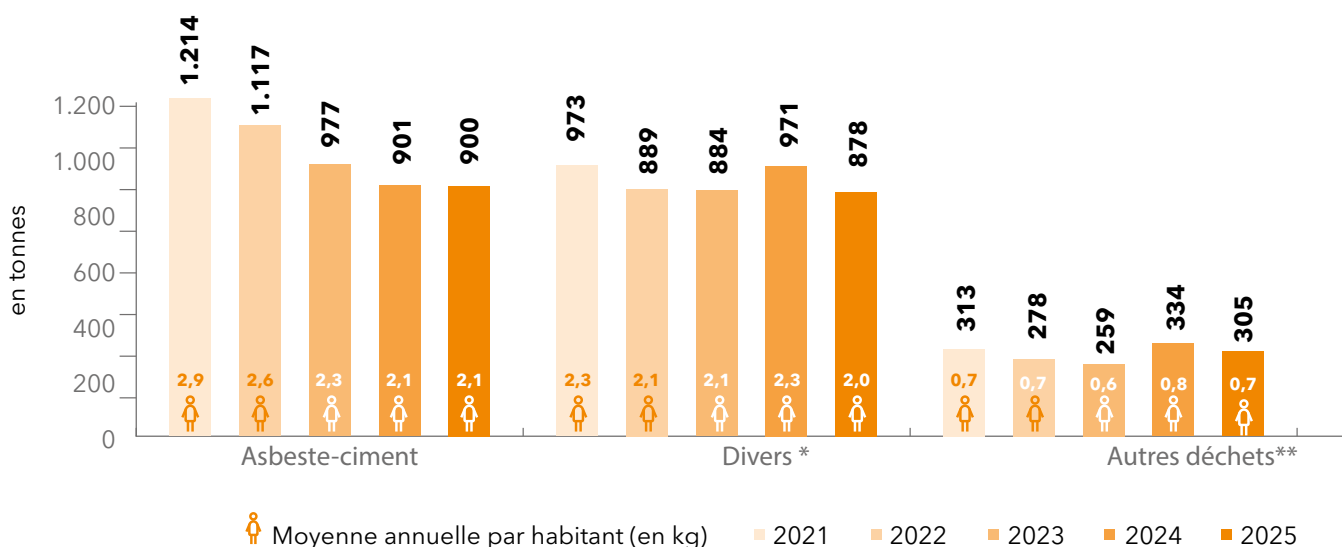
Evolution des quantités d'inertes, d'encombrants/bois/plastiques durs/matelas et de déchets verts collectés dans les recyparcs Tibi de 2021 à 2025



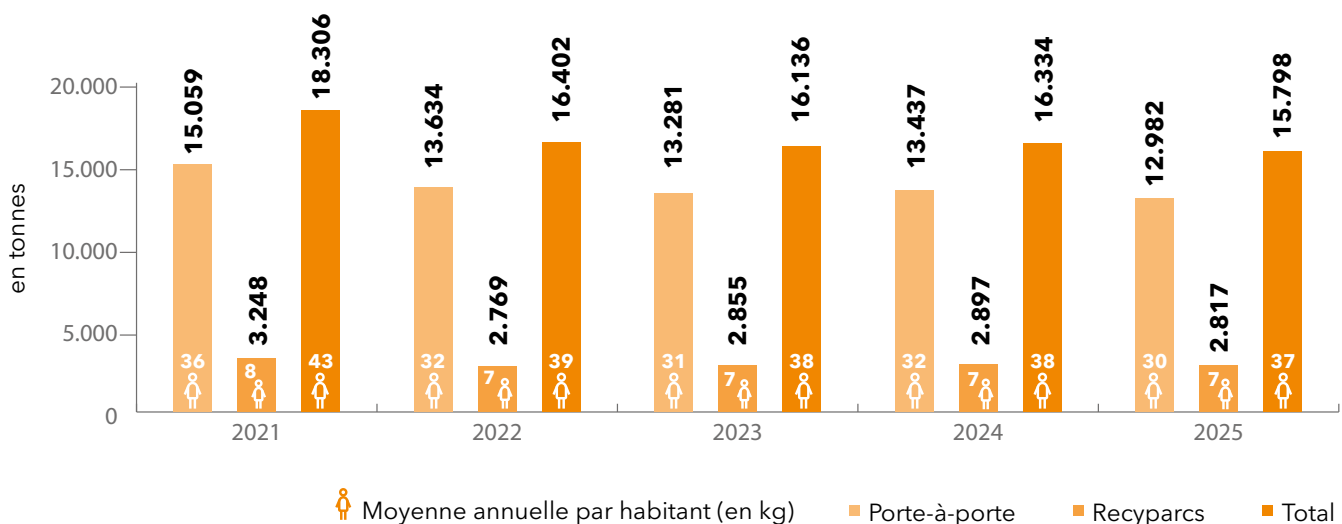
Evolution des quantités de papier/carton, verre, métaux et DEEE collectés dans les recyparcs Tibi de 2021 à 2025



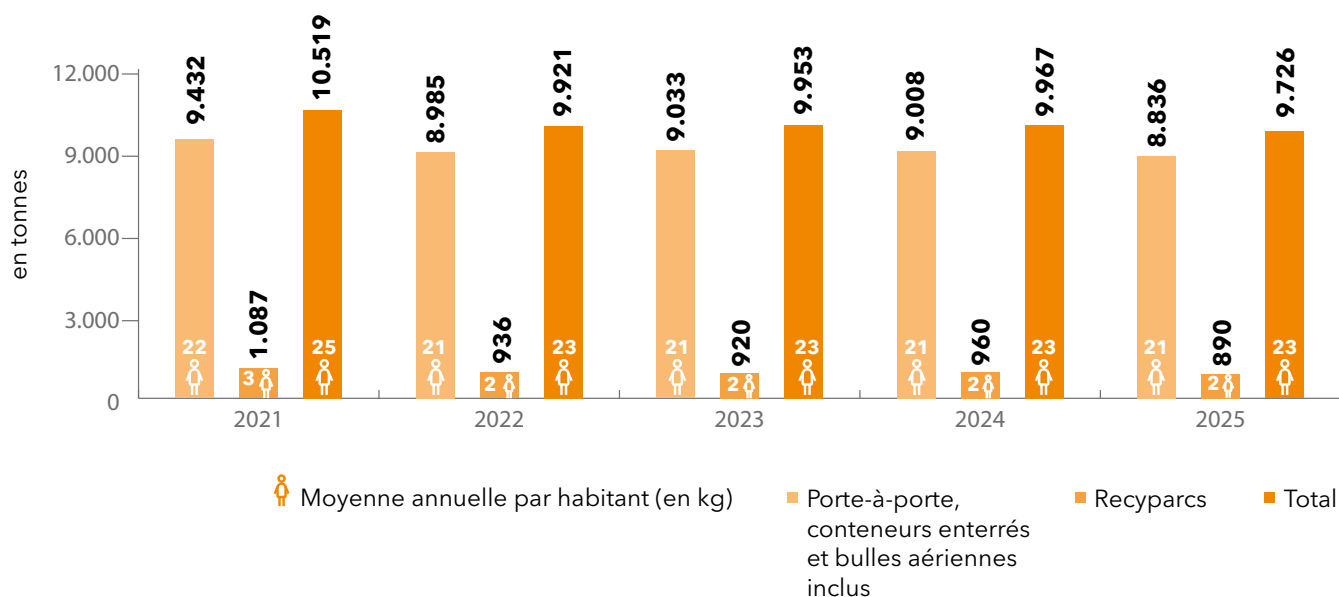
Evolution des quantités d'asbeste-ciment, de déchets divers* (Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales, huiles végétales) et d'autres déchets** (pneus, bâches agricoles) collectés dans les recyparcs Tibi de 2021 à 2025



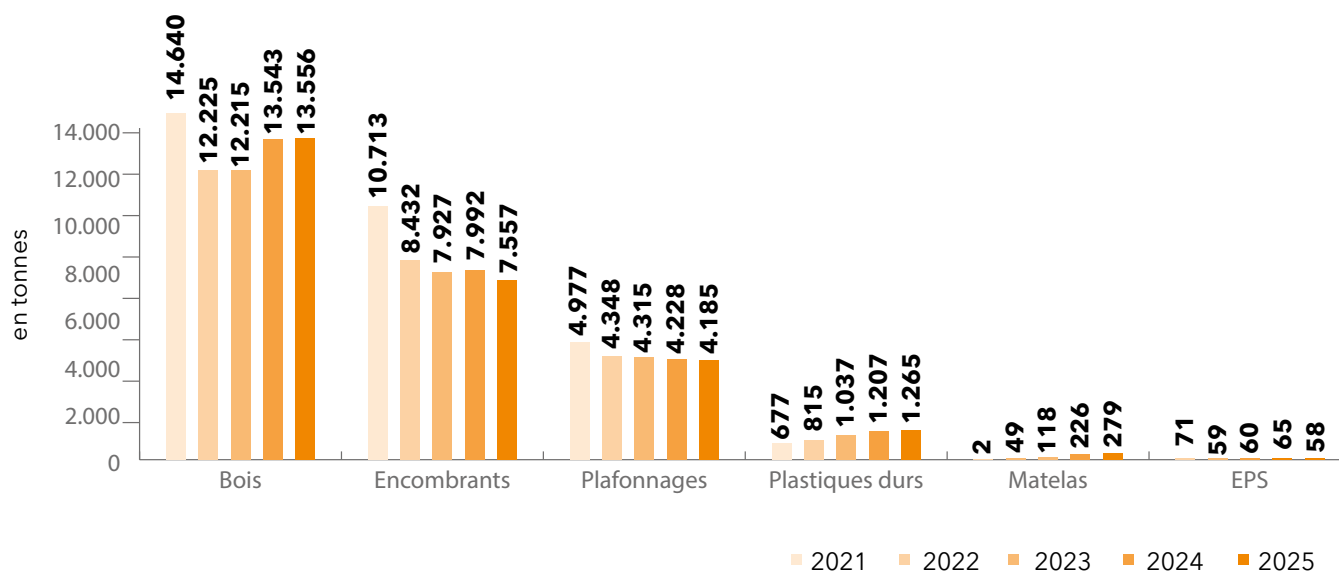
Evolution des quantités de papier/carton collecté en porte-à-porte et dans les recyparcs Tibi de 2021 à 2025



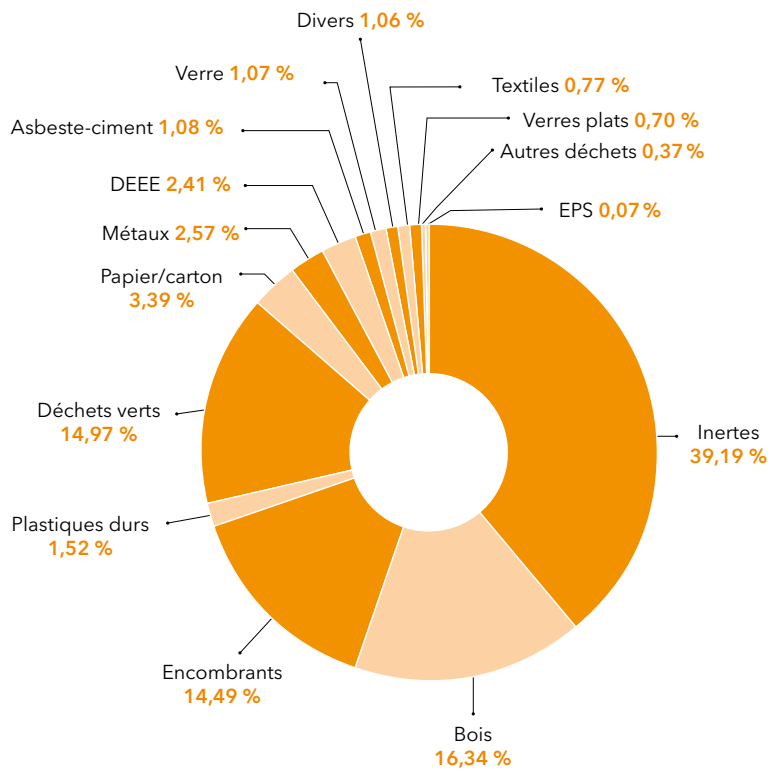
Evolution des quantités de verre collecté en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus et dans les recyparcs Tibi de 2021 à 2025



Evolution des quantités de bois, d'encombrants, de plafonnages, de plastiques durs, de matelas et d'EPS collectés dans les recyparcs Tibi de 2021 à 2025



Le graphique ci-après reprend la répartition en catégories des déchets collectés dans les recyparcs durant l'année 2025 en pourcentage de poids.



La majorité des apports (71,54 %) concerne les inertes (39,19 %) et la fraction encombrants/bois/plastiques durs (32,35 %) ; si les déchets verts s’y ajoutent, ces 3 catégories représentent à elles seules près de 87 % des quantités de déchets déposés dans les recyparcs.

Recyparcs - données 2025

Matière	en tonnes	en kg/an/hab. *
Inertes	32.516	76
Bois	13.556	32
Encombrants	12.021	28
Plastiques durs	1.265	3
Déchets verts	12.417	29
Papier/carton	2.817	7
Métaux	2.130	5
DEEE	1.999	5
Asbeste-ciment	900	2
Verre	890	2
Divers *	878	2
Textiles	640	1
Verre plat	578	1
Autres déchets**	305	0,7
EPS	58	0,1
Total	82.969	194

Liège (bouchons)	2,093	0,005
------------------	-------	-------

* : sur base de 428.772 habitants

Divers** : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales et huiles végétales.

Autres déchets *** : Pneus et bâches agricoles.



Collectes par mises à disposition de conteneurs

Situés dans les Communes associées de Tibi, les bénéficiaires de nos services sont essentiellement des administrations, des établissements scolaires, des résidences, des maisons de repos et des associations.

Collectes en conteneurs groupés

Des îlots de tri pour les déchets résiduels et organiques

Tibi, en partenariat avec les Société de Logements de Service Public et les Communes concernées, a répondu à un appel à projets de la Région wallonne et a installé, dans plusieurs cités de Charleroi et Châtelet, 18 îlots comportant chacun 2 conteneurs groupés enterrés : un pour les déchets ménagers résiduels et un pour les déchets organiques.

Dix îlots avaient été placés dans 5 cités à Châtelet, et 8 îlots dans 3 cités à Charleroi. A Châtelet, les utilisateurs concernés ont pu commencer à utiliser les conteneurs groupés dès le 1er janvier 2019. A Charleroi, l'utilisation de ce nouvel outil de collecte avait débuté le 1er novembre 2019.

Cette expérience pilote a permis de tirer des enseignements précieux sur l'utilisation de ces dispositifs, ainsi que sur les facteurs indispensables au succès de ce type de projet.

Sur base de ces enseignements, il a été décidé d'implémenter progressivement entre 2022 et 2023, des espaces de tri aériens, notamment en lieu et place des implantations de conteneurs enterrés réalisées, sur 9 sites de La Sambrienne à Charleroi. Ces espaces de tri aériens sont délimités par un enclos grillagé et accessibles uniquement aux résidents équipés de leur clé. S'y trouvent des conteneurs de 1.100 L et de 240 L destinés à récolter les sacs réglementaires Tibi : blancs destinés aux déchets résiduels, verts destinés aux déchets organiques et bleus destinés aux PMC ; s'y ajoutent des conteneurs destinés au papier/carton et au verre.

Tibi s'est attachée à mettre en place ces dispositifs en étroite collaboration avec la Société de Logements de Service Public (SLSP), La Sambrienne, afin de veiller au maintien de la propreté de ces espaces, à leur utilisation correcte ainsi qu'au respect des installations.

En 2025, 9 nouveaux sites se sont ajoutés aux 26 implantés en 2024, portant à 44 le nombre total de sites qui ont été équipés de tels espaces de tri et mis en fonction.

L'implication et le professionnalisme des équipes permettent de répondre de manière adaptée aux demandes formulées en vue de bénéficier de nos services.

Charleroi District Créatif

La Ville de Charleroi mène depuis plusieurs années une réflexion de réaménagement de son centre-ville. Parmi différents projets, celui de « Charleroi District Créatif » vise le réaménagement de plusieurs grands axes de la Ville Haute. Complémentairement à cette réflexion est venue la question du mode de collecte des déchets dans ce centre urbain, où des travaux sont déjà prévus, de manière à en bénéficier pour faciliter l'implémentation de conteneurs enterrés. En effet, le système de collecte par conteneurs à puce individuels ne peut être mis facilement en place dans les centres urbains denses.

En partenariat avec la Ville de Charleroi et Igretec, Tibi a mené une étude préalable pour définir le nombre de conteneurs groupés nécessaires pour les déchets des 2.500 ménages présents sur la zone concernée ; 33 emplacements ont été retenus dans un périmètre élargi par rapport à celui directement concerné par les travaux de réaménagement. Cet élargissement a permis d'implémenter un nouveau mode de collecte des déchets sur un périmètre cohérent (rues ou quartiers entiers). Ces îlots sont composés de 2 à 3 conteneurs afin d'accueillir à terme différentes fractions de déchets historiquement collectées en porte-à-porte.

Progressivement depuis avril 2019, avec la mise à disposition de 24 conteneurs pour le verre, les implantations se sont déployées d'année en année.

En mars 2020, 4 conteneurs destinés au PMC avaient été placés pour être testés.

En 2021 et 2022, Tibi avait commandé un total de 7 conteneurs destinés aux PMC, 5 conteneurs destinés au papier/carton et 3 conteneurs pour les déchets résiduels ; leur mise en fonction avait cependant été reportée, les placements n'ayant pas pu se faire complètement en raison des difficultés rencontrées liées à la présence d'impétrants non répertoriés.

C'est en 2023 et compte tenu des quantités récoltées limitées et de la qualité du tri encore perfectible, que Tibi a décidé de réaffecter ces conteneurs à la récolte du verre. Cette année-là, Tibi a également commandé 8 conteneurs supplémentaires destinés au verre. En effet, vu les bons résultats rencontrés à Châtelet et à Fleurus pour la collecte séparée du verre coloré et du verre incolore, les conteneurs destinés au verre à Charleroi ont été dédoublés pour collecter, également de manière séparée et non plus en mélange, le verre coloré et le verre incolore.

Ces réaffectations des conteneurs ont été réalisées en fin d'année 2023 pour un démarrage de la collecte séparée du verre coloré et du verre incolore, grâce à 37 conteneurs enterrés placés à Charleroi, au début de l'année 2024. Dans le courant de l'année 2024, 4 sites avaient été finalisés, portant le total de conteneurs enterrés disponibles pour la collecte séparée du verre coloré et du verre incolore à 45 conteneurs.

Ce projet de déploiement de la collecte du verre en conteneurs dans le périmètre de « Charleroi District Créatif » a été finalisé. En effet, depuis le 1er septembre 2025, un peu plus de 2.500 ménages

bénéficient, pour se débarrasser de leurs déchets de verre, d'un accès disponible 7 jours/7 au réseau de conteneurs enterrés qui a été déployé en lieu et place de la collecte en porte-à-porte dans les rues concernées.

Ces réaffectations des conteneurs ont été réalisées en fin d'année 2023 pour un démarrage de la collecte séparée du verre coloré et du verre incolore, grâce à 37 conteneurs enterrés placés à Charleroi, au début de l'année 2024. Dans le courant de l'année 2024, 4 sites ont été finalisés, portant le total de conteneurs enterrés disponibles pour la collecte séparée du verre coloré et du verre incolore à 45 conteneurs.

Collecte du verre en conteneurs enterrés et bulles aériennes

Des bulles aériennes, associées à quelques sites de conteneurs enterrés, ont permis le démarrage d'une nouvelle collecte de verre en janvier 2022 sur les territoires de Châtelet et de Fleurus ; ces nouveaux outils de collecte ont remplacé la collecte sélective en porte-à-porte de verre mixte par une collecte sélective de verre coloré et de verre incolore en points d'apport volontaire. Nos équipes sur le terrain ont veillé à entretenir les sites et à assurer les vidanges régulièrement afin de favoriser les comportements de tri et de respect de la propreté.

Dans le courant de l'année 2023, Tibi a réalisé une étude établissant une proposition de déploiement de ce système sur le territoire de Montigny-le-Tilleul. La proposition d'implantation concrète de plusieurs sites d'implantation sur son territoire, l'installation de bulles aériennes et les travaux de placement de conteneurs enterrés réalisés en 2024 ont permis le démarrage de cette collecte en janvier 2025.

Tibi a réalisé la même démarche en vue de déployer une collecte du verre en conteneurs enterrés et bulles aériennes sur le territoire d'Ham-sur-Heure-Nalinnes :

l'étude établissant une proposition de déploiement et d'implantation, l'installation de bulles aériennes et les travaux de placement de conteneurs enterrés ont été réalisés en 2025 afin de permettre un démarrage de cette nouvelle collecte en janvier 2026.

Fin 2025, des bulles aériennes, ainsi que des conteneurs enterrés, destinés au verre sont donc déployés totalement sur Châtelet, Fleurus, Ham-sur-Heure-Nalinnes et Montigny-le-Tilleul, ainsi que dans le périmètre « Charleroi District Créatif » élargi du centre de Charleroi, ce qui permet à plus de 85.000 habitants de notre zone intercommunale de pouvoir se débarrasser de leur verre via ce mode de collecte.

Compte tenu de l'intérêt que représente ce type de collecte pour les Communes associées et leurs citoyens (notamment du fait d'une meilleure couverture financière par Fost Plus, et donc d'une économie, d'une meilleure valorisation du verre collecté et de la possibilité pour le citoyen de se débarrasser du verre lorsque souhaité), un scénario de déploiement des bulles à verre aériennes et enterrées sera proposé aux Communes associées de l'Intercommunale début 2026.



2.3 La Propreté Publique

La poursuite de la mutualisation des activités de propreté publique

L'année 2025 a été marquée par une révision et une optimisation approfondies des activités en matière de gestion de la propreté publique dans la perspective de pouvoir répondre aux enjeux en matière d'économies souhaitées.

Afin de réaliser ses activités, la propreté publique (UPP) peut compter sur l'implication de l'ensemble de son personnel. Comme les années précédentes, le secteur d'activités étant propice à l'insertion professionnelle,

Contact avec les citoyens

L'adresse électronique proprete@tibi.be reste accessible à tout citoyen habitant Aiseau-Presles ou Charleroi désireux de faire part à Tibi d'un problème lié à la propreté publique. En 2025, ce ne sont pas moins de 2.850 demandes

Actions de répression

Tibi reste plus que jamais convaincue que l'amélioration de la propreté de l'espace public passe par la réalisation d'actions efficaces, soutenues et régulières en matière de sensibilisation, de nettoyage mais également, et nécessairement, de répression.

De ce fait, Tibi a poursuivi en 2025 le développement de ses activités de répression en matière d'incivilités environnementales. Grâce à la mobilisation de ses agents constatateurs, Tibi a ainsi pu sensibiliser 1.041 personnes par des contacts directs, distribuer 720 avis visant à sensibiliser sur base de constats d'incivilités dans un quartier et effectuer la fouille de

Les projets pilotes

En collaboration avec le Service Assistance à la Maîtrise de Projets de l'Intercommunale, l'UPP a poursuivi, en 2025, divers projets relatifs à l'amélioration de la propreté et de la répression sur le territoire des Communes associées de Tibi.

Un projet phare, qui a abouti en 2025, a trait à la répression environnementale sur la Commune d'Aiseau-Presles. L'action a consisté en la mise en place d'une « Scène de crime » autour de dépôts clandestins afin de susciter que l'auteur de l'incivilité récupère son dépôt dans un délai imparti. Quatre actions ont été menées au second semestre et 2 dépôts ont été évacués par leurs auteurs à

l'Intercommunale continue de collaborer avec divers organismes tels que la MIREC et les CPAS, ce qui lui permet d'accueillir des profils divers.

Tibi a, par ailleurs, poursuivi sa volonté de favoriser l'intégration de tous les agents, notamment en organisant des cours de français pour ceux qui le souhaitent, adaptés au niveau de chacun (voir 5.2 La Qualité, la Sécurité et l'Environnement).

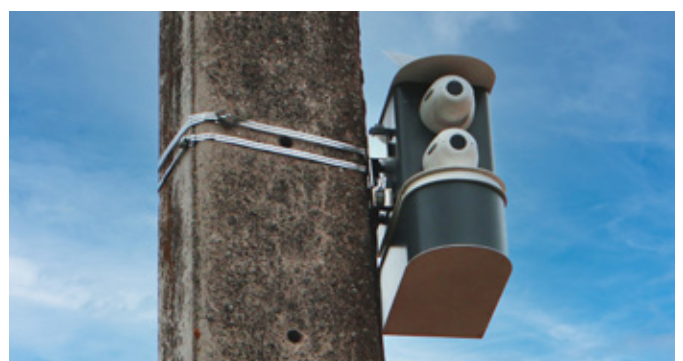
d'intervention citoyennes qui ont été réceptionnées. Ce nombre est en augmentation de 3,2 % par rapport à 2024. Par ailleurs, 75,3 % d'entre elles ont été traitées endéans les 48 heures.

19.514 sacs non conformes, recensés au niveau de 3.616 dépôts sauvages. Ces fouilles ont abouti, en définitive, à l'établissement de 909 constats (appelés comptes-rendus administratifs) transmis à l'autorité compétente de la Ville de Charleroi.

Enfin, outre les Villes et Communes déjà adhérentes (Aiseau-Presles, Anderlues, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Fleurus, Gerpinnes, Les Bons Villers et Montigny-le-Tilleul), les Villes de Châtelet et Fontaine-l'Évêque ont également adhéré au Secteur 3 « Répression » en 2025, ce qui porte à 10 le nombre de Communes associées qui ont adhéré à ce secteur.

la suite au message ciblé visant une responsabilisation et une correction de l'incivilité afin d'éviter la poursuite de l'infraction commise.

Enfin, l'amélioration du tri du PMC dans l'espace public est également restée un enjeu important en 2025. L'utilisation d'aspirateurs de rue et l'acquisition d'un troisième vélo-cargo électrique ont ainsi permis de récolter séparément près de 11 tonnes de PMC lors des actions de nettoyage, ce qui représente l'équivalent de la production annuelle de PMC de 440 habitants.



Les chiffres-clés à Aiseau-Presles et Charleroi

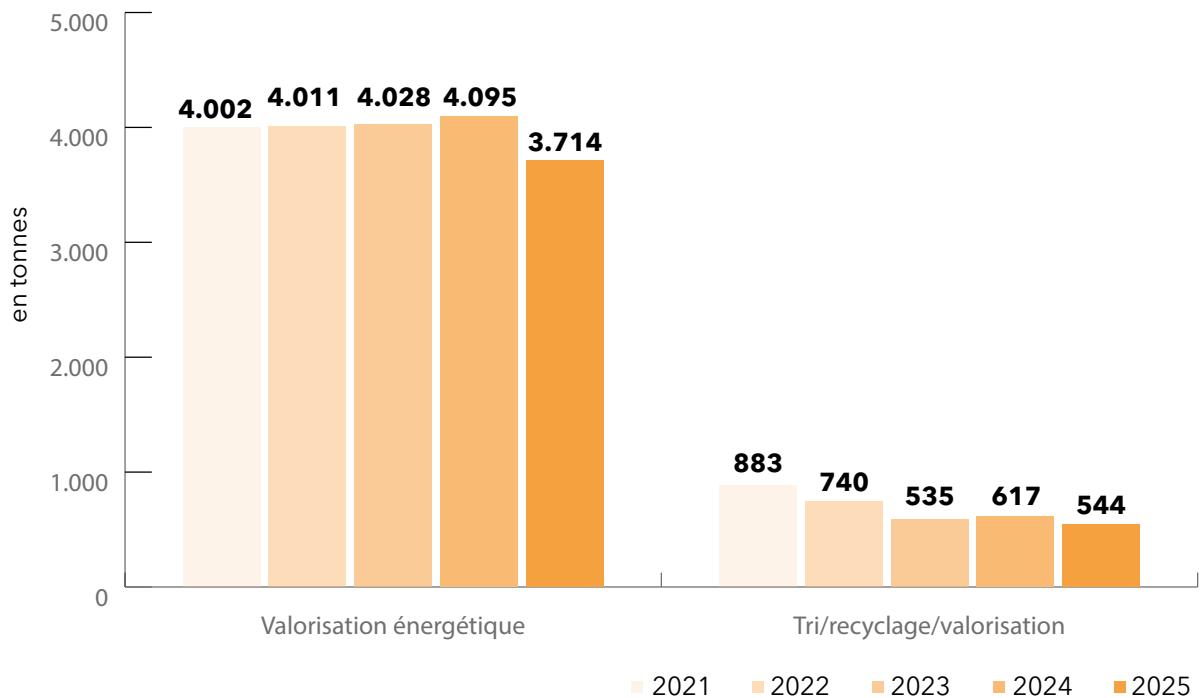
En 2025, les équipes de propreté publique ont pu réaliser près de 4.400 kilomètres de broissage des voiries et de désherbage des filets d'eau en balayage mécanisé ; ce nettoyage efficace de l'espace public a généré une quantité de boues de balayage de 1.228 tonnes qui ont été valorisées. Ces résultats très positifs ont été obtenus grâce à la bonne maîtrise de nos processus de travail et également à une mobilisation élevée de nos véhicules.

Le tonnage annuel de déchets collectés résultant du balayage manuel, de la vidange des corbeilles publiques et de la collecte des dépôts sauvages s'est élevé à 4.258 tonnes de déchets toutes fractions confondues, soit près de 20 kg par habitant pour l'année 2025.

La fraction de déchets valorisables énergétiquement a atteint 3.714 tonnes, soit 87 %, et la fraction issue du tri/recyclage/valorisation représente 544 tonnes, soit 13 %. Ces chiffres ne comptabilisent pas le volume des boues du balayage mécanisé.

Nous constatons une diminution de 9,3 % de la quantité de déchets collectés dans le cadre des activités manuelles de propreté publique (balayage manuel, vidange des corbeilles publiques et collecte des dépôts sauvages) par rapport à l'année précédente, ce qui est à souligner.

Evolution des fractions de déchets collectés de 2021 à 2025







3. RECYCLER

Des filières spécifiques
pour tous les déchets



Optimiser les synergies

Afin d'optimiser les synergies entre acteurs de la valorisation des déchets et de favoriser l'émergence de filières actives dans l'économie circulaire, Tibi a développé le concept de « Village du recyclage » sur son site de Couillet. Ce « Village du recyclage » regroupe les partenaires de Tibi opérant des unités de tri et de recyclage des déchets ménagers sur un même espace opérationnel :

- La Ressourcerie du Val de Sambre ;
- Le Centre de tri de PMC VALTRIS ;
- Le Centre de tri des textiles TERRE ;
- Le Centre de transbordement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques RETRIVAL ;
- Le Centre de recyclage de bouteilles en plastique FILAO.



3.1 Les verre, papier/carton et PMC

Dans le cadre de l'obligation de reprise des déchets d'emballages, Tibi et Fost Plus ont conclu des conventions dont les modalités de collaboration ont été fixées pour la période 2021-2025.

Tibi réalisant en régie les prestations de collectes des déchets d'emballages verre, papier/carton et PMC et de tri des PMC, les coûts à rembourser par Fost Plus doivent être fixés de commun accord, en vue de couvrir le coût réel et complet.

Depuis 2009, le remboursement des coûts de collectes sélectives de verre en porte-à-porte est limité au coût de référence, inférieur, de la collecte par bulles. S'agissant des recyparcs, la collecte de verre est remboursée par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. La valeur de vente réelle des matériaux « verre » à Minérale revient à Tibi, Fost Plus facturant à Tibi la valeur de vente moyenne des matériaux obtenue par Fost Plus.

En ce qui concerne le papier/carton, les collectes sélectives en porte-à-porte et en recyparcs sont toutes deux remboursées par Fost Plus sur base d'un tarif négocié. Conformément aux modalités définies dans son nouvel agrément, Fost Plus prend en charge 60 % des frais de collecte (ce pourcentage étant défini comme la part « emballages » du papier/carton).

Depuis 2019, Bel Fibres est l'acquéreur du papier/carton. Fost Plus perçoit l'intégralité des recettes relatives à la vente (emballages et non-emballages) et restitue à Tibi uniquement la part relative au papier/carton non-emballage, à savoir 47 % des recettes depuis 2024.

Enfin, la collecte sélective en porte-à-porte du PMC, ainsi que son tri, sont remboursés par Fost Plus sur base d'un tarif négocié.

Les termes de la prochaine convention, portant sur la période 2026-2030, ont été discutés dans le courant de l'année 2025.

3.2 Les différentes filières de recyclage

Le tableau récapitulatif suivant reprend les différentes filières d'évacuation des déchets récoltés en 2025.

Déchets	Mode de traitement	Filière
Encombrants	<ul style="list-style-type: none"> ■ Séparation à la source des déchets dits de plafonnages pour valorisation matière ; ■ Séparation à la source des matelas pour démantèlement ; ■ Broyage du solde en externe avant valorisation énergétique. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renewi (Châtelet) ■ Veolia (Sombreffe) ■ Veolia (Sombreffe) puis UVE de Tibi
Bois	Valorisation énergétique	BEP Environnement et sous-traitants
Plastiques durs	Tri/recyclage	Bruco Sud (Auvelais)
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Tri/démontage/dépollution/recyclage/valorisation	Retrival puis filières de Recupel
Inertes	Recyclage/valorisation	Recymex (Farciennes)
Asbeste-ciment	Mise en CET de classe 2	CET d'Hallembaye (via Veolia)
Déchets verts	Compostage	SEDE (Farciennes)
Métaux	Recyclage	Comet Sambre/Derichebourg
Papier/carton	Recyclage	Bel Fibres, avec dépôt chez Euro-Services (Pont-de-Loup)
Verre	Recyclage	Minérale (Lodelinsart)
PMC	Tri en vue du recyclage	Centre de tri PMC de Tibi, VALTRIS
Piles	Tri/recyclage/valorisation	Bebat
Huiles minérales	Régénération/valorisation	Collecteur agréé désigné par les ICS (Oilco)
Déchets Spéciaux des Ménages	Recyclage/valorisation/traitements spécifiques	Collecteurs agréés désignés par les ICS (Veolia/Vanheede)
Huiles et graisses de friture	Recyclage/valorisation	Collecteur agréé désigné par les ICS (Bio-Oil Recycling)
Pneus	Rechapage/recyclage/valorisation	Opérateur désigné par Recytyre, Comet Tyre Recycling (Châtelet)
Textiles	Réutilisation/valorisation	Terre asbl (Couillet)
Déchets plastiques : frigolite (EPS)	Recyclage	Pirobouw via Veolia
Verres plats	Recyclage (laine de verre)	Minérale (Lodelinsart)
Liège (bouchons)	Recyclage	De Vlaspit asbl

3.3 Le tri des PMC

L'année 2025 a été marquée par une consolidation des investissements techniques. En effet, les réglages réalisés sur le nouvel ouvreur de sac installé fin 2024 ont été finalisés et des investissements complémentaires ont permis de fiabiliser les cribles balistiques. Ces 2 éléments ont permis, d'une part, d'améliorer le taux de disponibilité de la ligne de production et, d'autre part, de réduire le taux de résidu. Par ailleurs, VALTRIS a poursuivi sa politique d'investissements en matière de détection et de protection incendie. En 2025, les améliorations suivantes ont été mises en service : installation d'une source d'eau de 1.085 m³, extension du réseau des bornes incendie et renforcement du réseau de sprinklage en nappe basse.

Le centre a aussi poursuivi l'intégration de l'Intelligence Artificielle (IA) au service du tri. VALTRIS, avec l'aide de ses partenaires, a en effet pu améliorer la disponibilité du robot de tri qui avait été installé, mais aussi faire

évoluer le modèle IA afin de mieux palier les erreurs de tri des machines conventionnelles.

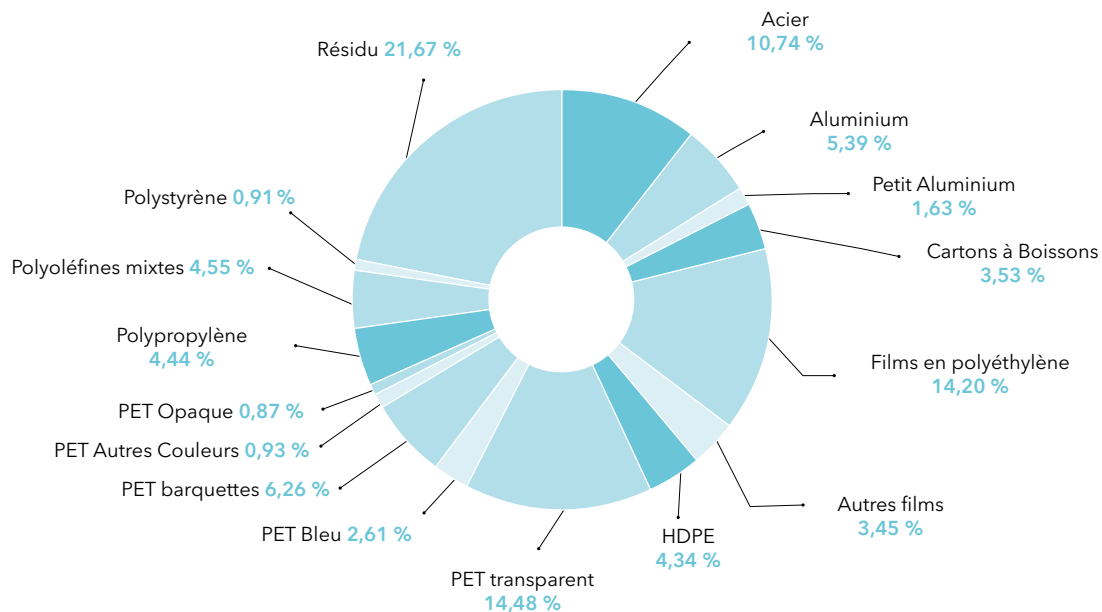
En 2025, VALTRIS a concrètement effectué le tri d'un total de 49.245 tonnes de PMC, soit une augmentation de 1,5 % comparé à 2024. Cela représente la production de PMC de près d'un ménage wallon sur deux qui a ainsi été triée au sein du centre de tri de VALTRIS. Ce gisement provient de Tibi (Région de Charleroi) pour 22 %, du BEP Environnement (Province de Namur) pour 31,9 %, d'in BW (Province du Brabant Wallon) pour 23,3 %, d'IDELUX Environnement (Province du Luxembourg) pour 16,5 % et d'entreprises pour 5,7 %. Quelques apports, limités à 0,6 %, ont aussi été réalisés en provenance de Bruxelles-Propreté (Région de Bruxelles).

Le taux moyen de résidu de VALTRIS (Tibi, in BW et BEP Environnement uniquement) est de 19,32 %, en nette amélioration comparé à 2024.



Répartition moyenne des quantités triées de PMC en 2025 :

La majeure partie est constituée d'emballages en plastique (57,04 %) et d'emballages métalliques (17,76 %).



3.4 Le broyage et la valorisation des encombrants

Au cours de l'année 2025, 8.449 tonnes d'encombrants, en provenance des recyparcs et des Communes associées, ont été broyées en vue d'une valorisation énergétique dans les installations de Tibi, tandis que 4.197 tonnes de déchets encombrants dits de plafonnages faisaient l'objet d'une évacuation directe depuis les recyparcs ou les Communes vers une filière de valorisation matière et que 279 tonnes de matelas étaient orientées vers une unité de démantèlement depuis les recyparcs.

Les pourcentages de valorisation se répartissent comme suit en 2025 :

- Encombrants valorisés énergétiquement : 65,37 % ;
- Encombrants recyclés (plafonnages) : 32,47 % ;
- Démantèlement (matelas) : 2,16 %.

3.5 La récupération des métaux à l'issue de l'incinération

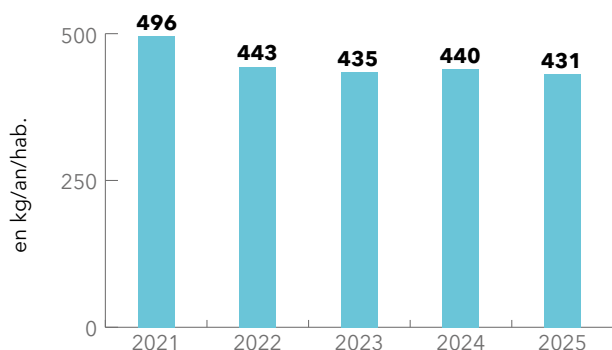
Le tableau ci-après montre les quantités de métaux sorties de l'installation d'extraction par séparation magnétique des ferrailles des mâchefers de l'Unité de Valorisation Énergétique de Tibi depuis 2021.

Année	Tonnage
2021	1.397
2022	1.619
2023	1.451
2024	1.497
2025	1.433

3.6 Les statistiques globales

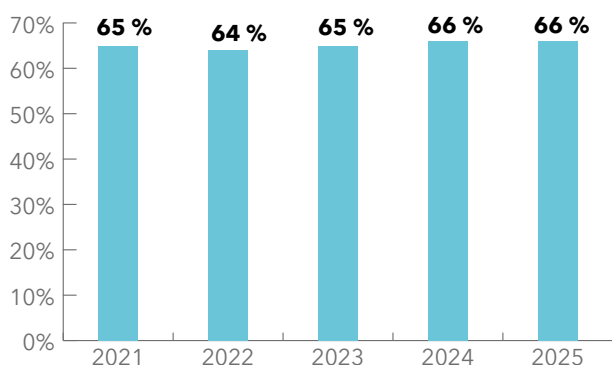
Les indicateurs statistiques comportent 6 graphiques qui permettent de globaliser l'évolution des quantités de déchets gérés par Tibi.

Taux de captation des déchets des ménages en kg/an/habitant



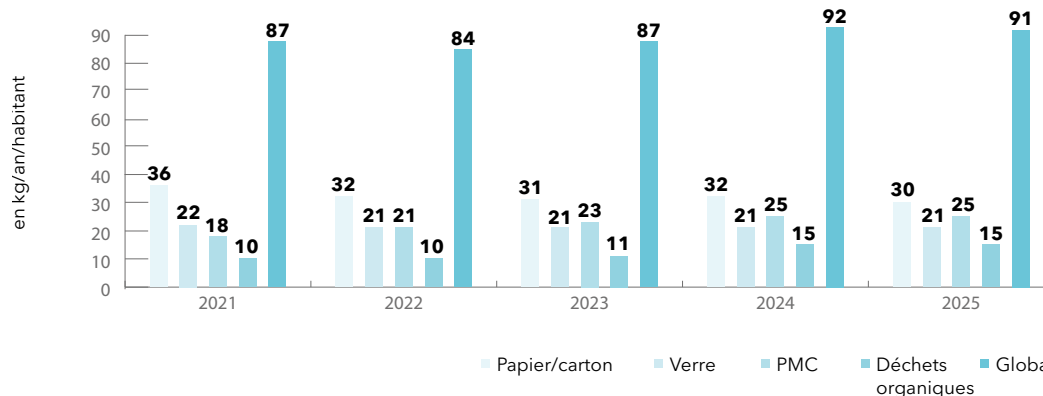
Indicateur n° 1 : évolution des quantités de déchets des ménages collectés en porte-à-porte (sacs, conteneurs à puce et conteneurs groupés des ménages et collectes sélectives, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus) et en recyparcs.

Pourcentage de collecte sélective (porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, et recyparcs)



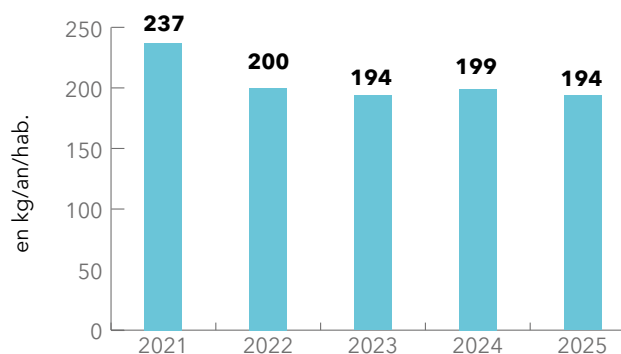
Indicateur n° 2 : évolution du pourcentage de déchets des ménages collectés sélectivement en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, et en recyparcs.

Taux de captation papier/carton, verre, PMC et déchets organiques en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus (en kg/an/habitant)



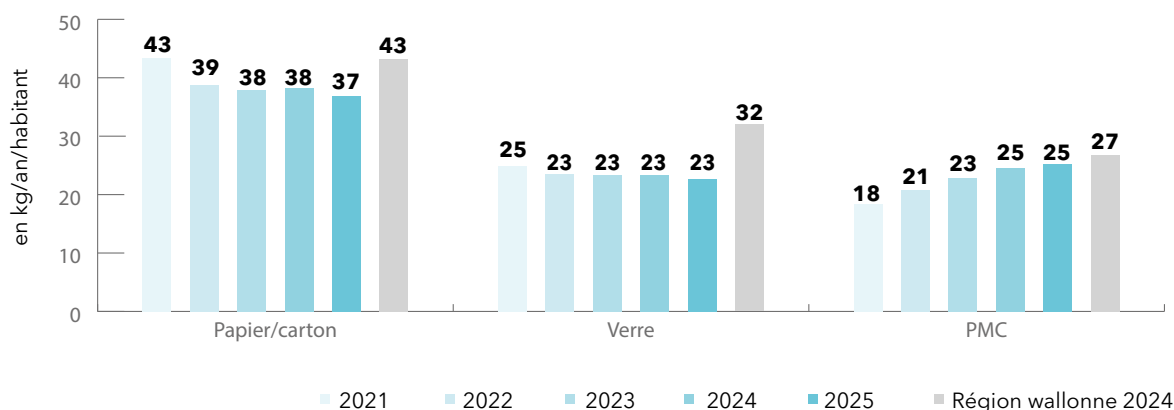
Indicateur n° 3 : évolution des quantités de déchets de papier/carton, de verre, de PMC et des déchets organiques collectés sélectivement en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus.

Taux de récolte en recyparcs en kg/an/habitant



Indicateur n° 4 : évolution des quantités de déchets collectés en recyparcs en kg par an et par habitant.

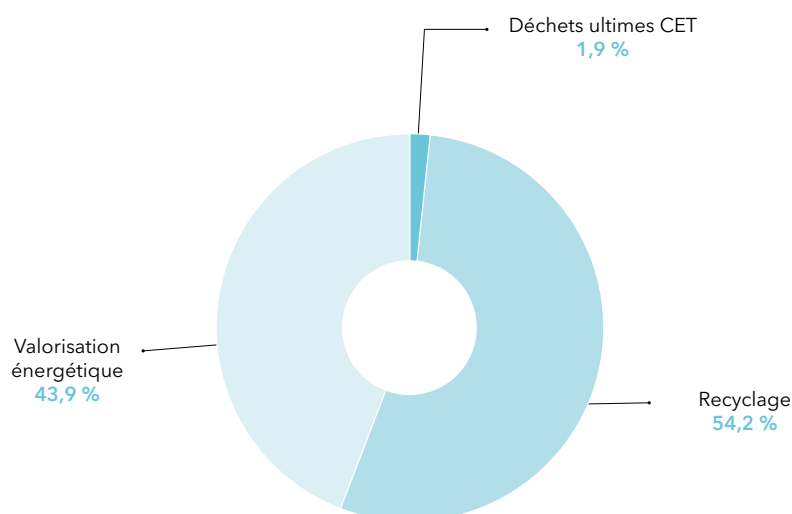
Taux de captation papier/carton, verre et PMC en comparaison à la moyenne wallonne (en kg/an/habitant)



Indicateur n° 5 : évolution des quantités de déchets de papier/carton, de verre et de PMC collectés sélectivement en porte-à-porte, incluant les conteneurs enterrés, les bulles aériennes et les recyparcs dans la zone Tibi par rapport à la moyenne wallonne, en kg par an et par habitant.



Déchets ménagers : répartition des filières - 2025



Indicateur n° 6 : tableau de l'ensemble des déchets gérés par Tibi, répartis entre les différentes filières de traitement, en prenant en compte les résidus de traitements.

Le taux de déchets ultimes mis en Centre d'Enfouissement Technique (CET) s'élève à 1,9 % en 2025. Ce bon résultat est obtenu grâce à la suppression de la mise en CET des déchets ménagers et des encombrants depuis 2010. Ce taux augmente cependant encore par rapport à 2024 compte tenu de la diminution des résidus d'épuration des fumées pouvant suivre une filière de recyclage.

Le taux de valorisation progresse de 0,3 % par rapport à 2024 pour atteindre 43,9 % en 2025, tandis que le taux de recyclage se stabilise à 54,2 %.

3.7 Le traitement et la valorisation des déchets ménagers en 2025

Déchets ménagers valorisés	107.816 tonnes
Mâchefers produits	20.043 tonnes soit 19 % du poids de déchets ménagers traités (valorisés en fondation de voiries, après extraction de métaux ferreux et non ferreux)
Mitrailles récupérées dans les mâchefers	1.433 tonnes soit 7 % du poids des mâchefers (valorisées en sidérurgie)
Cendres volantes des électrofiltres	1.356 tonnes
REFIOM (*)	1.595 tonnes
Boues d'épuration	285 tonnes
Gâteaux des filtres à manches	35 tonnes

(*) Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères





4. VALORISER

Valorisation énergétique
des déchets résiduels



Unité de Valorisation Énergétique

Les déchets résiduels des ménages, les fractions à haut pouvoir calorifique des déchets encombrants broyés et les déchets résiduels assimilés ménagers, tels que ceux collectés lors du nettoyage de la Ville de Charleroi, sont traités par l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) située elle aussi sur le territoire de l'Intercommunale. Les déchets sont valorisés dans des lignes de valorisation à une température d'au moins 850°C.

Production d'électricité

La chaleur dégagée par la combustion des déchets permet de transformer de l'eau en vapeur dite surchauffée. Cette vapeur alimente un groupe turboalternateur (GTA) qui va produire de l'électricité. Cette production d'électricité rend non seulement

le procédé de l'UVE autosuffisant en termes de consommation d'électricité mais permet également d'injecter l'électricité excédentaire sur le réseau pour être distribuée par des fournisseurs d'énergie.

Valorisation du résidu final

Au terme de la combustion, le résidu solide, appelé mâchefer, est refroidi pour en extraire la fraction métallique ferreuse à l'aide d'un aimant permanent (« overband »). Ces 2 produits, les mâchefers et les métaux ferreux, sont collectés séparément par des sous-traitants pour être valorisés. Les fractions métalliques sont recyclées en sidérurgie tandis que les mâchefers, après extraction des métaux non ferreux et maturation, sont utilisés en remplacement de matériaux plus nobles, tels que le sable, dans les fondations de voiries ou dans la construction.

4.1 Les faits marquants

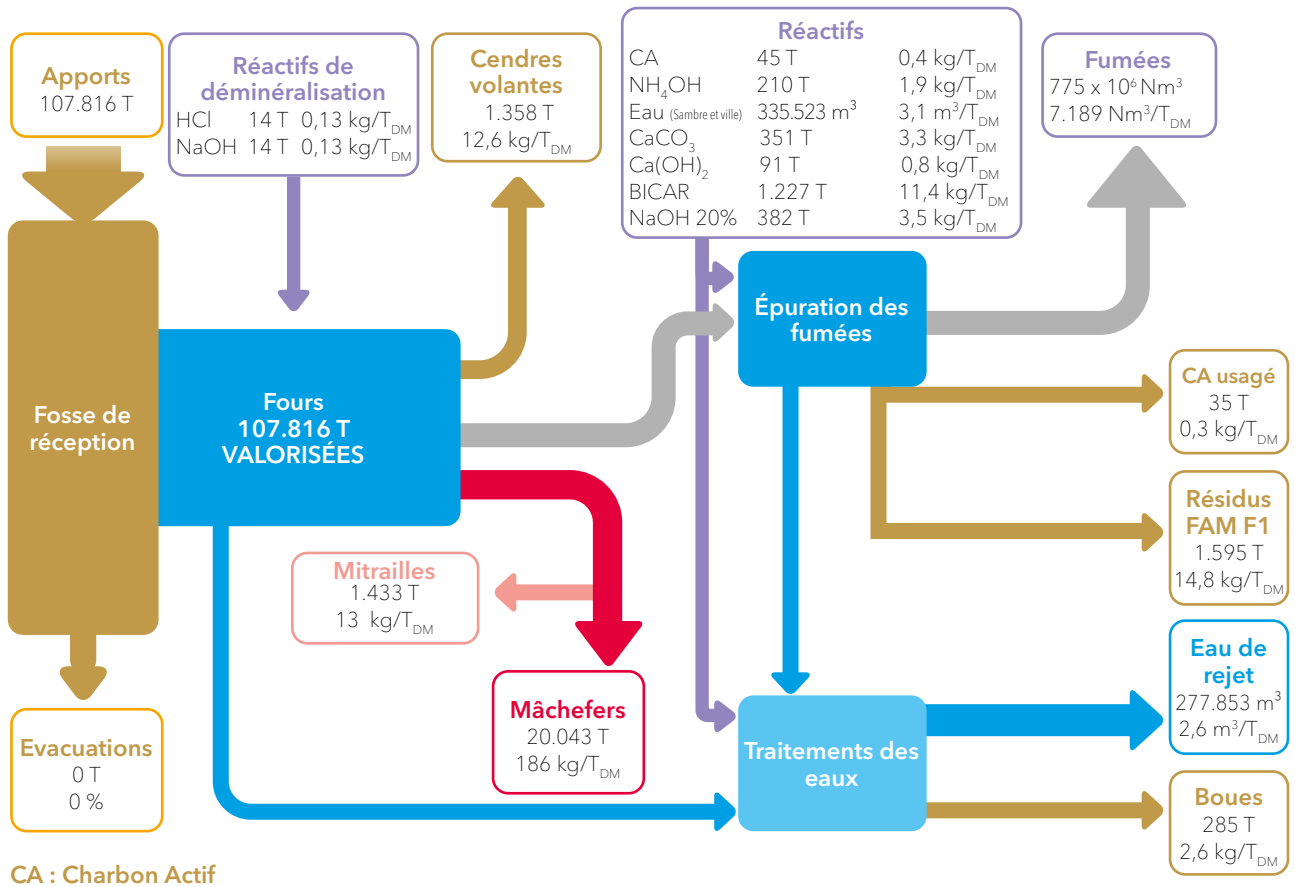
En 2025, d'importants travaux de maintenance ont été menés sur la ligne 2 de l'UVE. Ils ont notamment porté sur le remplacement d'un échangeur de chaleur et des éléments catalytiques du système de DéNOx, un équipement essentiel qui permet de réduire les oxydes d'azote. Ces interventions ont permis d'améliorer les performances de fonctionnement de la ligne 2.

Par ailleurs, grâce à la collaboration constructive entre le Comité d'accompagnement, la Commune d'Aiseau-Presles et Tibi, le nom de la rue accueillant l'UVE a pu être modifié. L'installation est désormais

située rue Marie-Anne Lavoisier, en hommage à cette scientifique qui a joué un rôle crucial dans l'émergence de la chimie moderne, grâce au binôme qu'elle formait avec Antoine Lavoisier, dont elle était l'épouse. Ce nouveau nom est également un clin d'œil à l'Histoire, et à la célèbre maxime associée à Lavoisier: « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. », celle-ci étant particulièrement appropriée pour résumer l'activité d'une UVE.



4.2 Le diagramme des flux matières et réactifs



Au cours de l'année 2025, 107.816 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été valorisées énergétiquement au sein des installations de l'UVE. Cette quantité est légèrement supérieure à celle de l'année précédente, tout en restant d'un niveau comparable en raison des contraintes techniques rencontrées pendant ces 2 années.

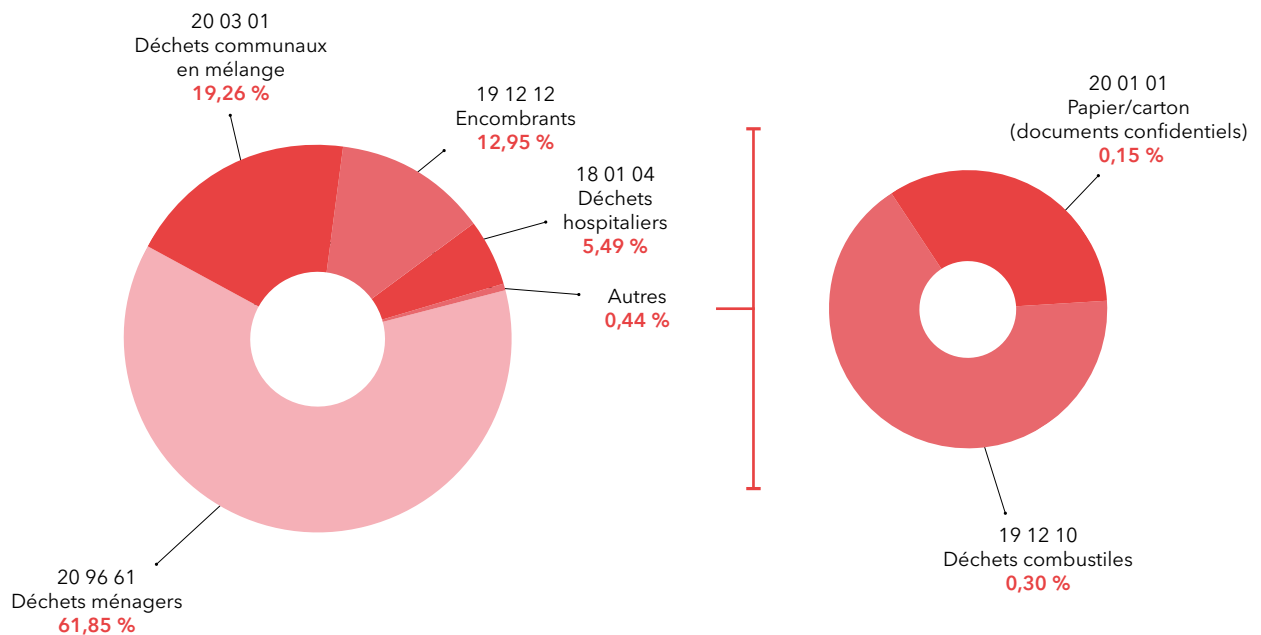
Ainsi, en 2025, lors d'une opération de maintenance sur la ligne 2, mise à l'arrêt durant cette période, un incident est survenu sur la ligne 1, entraînant un arrêt complet de la capacité de traitement de l'UVE pendant plusieurs jours consécutifs. Cette situation a

induit un retard dans le traitement des déchets qui a été particulièrement difficile à résorber, d'autant que se sont ajoutés à cette situation d'autres incidents liés à la présence de déchets non conformes (notamment des bonbonnes de gaz), aux conséquences lourdes sur les outils de traitement. Plus de 5 % de la perte de disponibilité de la ligne 1 est ainsi imputable à des incidents provoqués par ces bonbonnes de gaz qui ne devraient pas se trouver dans les flux à valoriser.

Les résultats obtenus en 2025 restent tout de même positifs dans ce contexte particulièrement difficile.

4.3 Les flux de déchets

Les apports de déchets en 2025 étaient répartis comme suit :

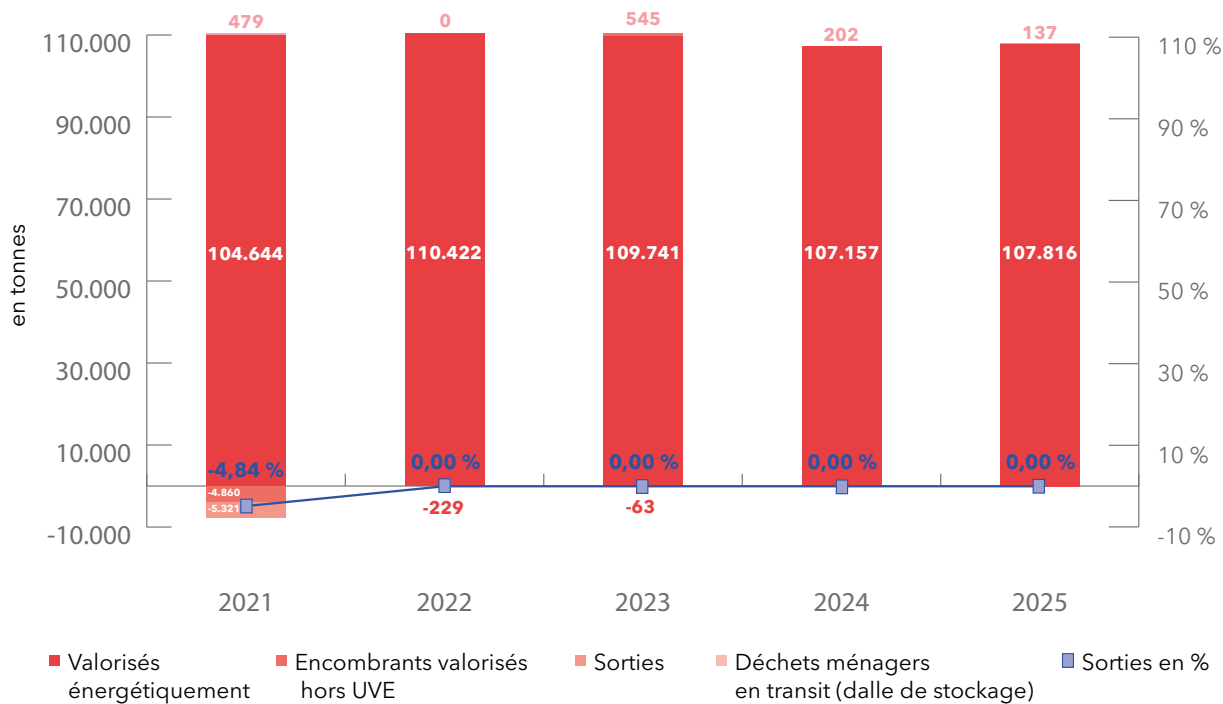


Déchets qui n'ont pu être valorisés et encombrants

Lorsque la fosse de stockage des déchets est saturée à la suite d'un arrêt prolongé, programmé ou accidentel, d'une ligne de valorisation, les déchets qui n'ont pu être valorisés sont acheminés vers d'autres centres de traitement.

Grâce à l'adaptation des plans de maintenance technique et à l'amélioration continue des processus opérationnels de l'UVE, la totalité des déchets produits par les ménages de la zone Tibi a ainsi été traitée en interne, pour la quatrième année consécutive.

Année	Apports	Sorties	Valorisés énergétiquement	Encombrants (broyés et non broyés, hors matelas démantelés) traités hors UVE	Déchets ménagers en transit (dalle de stockage)	Unité
2021	109.966	5.321	104.644	4.860	479	tonnes
2022	110.422	0	110.422	229	0	tonnes
2023	109.741	0	109.741	63	545	tonnes
2024	107.157	0	107.157	0	202	tonnes
2025	107.816	0	107.816	0	137	tonnes



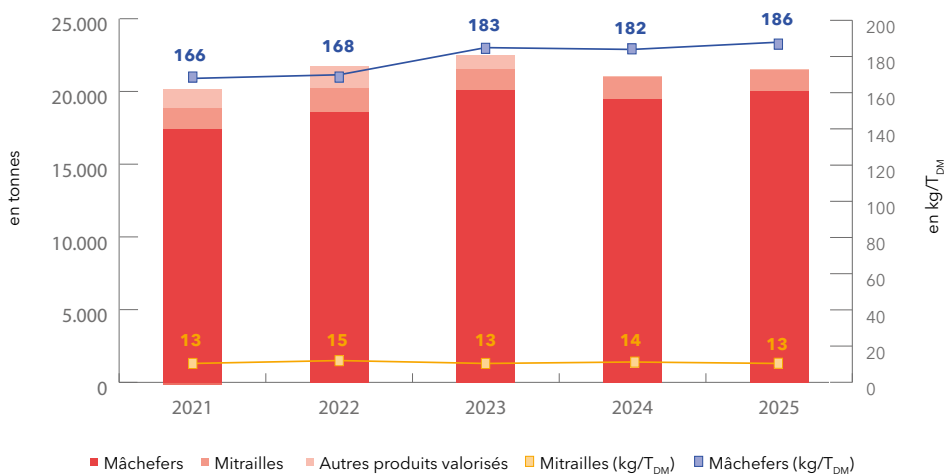
4.4 Les produits valorisés

Année	Mâchefers	Mitrailles	Autres produits valorisés	Unité
2021	17.418	1.397	1.361	tonnes
2022	18.584	1.619	1.563	tonnes
2023	20.081	1.451	963	tonnes
2024	19.500	1.497	31	tonnes
2025	20.043	1.433	27	tonnes

En 2025, l'ensemble des (sous-)produits valorisés représente toujours environ 20 % du tonnage total de déchets traités.

À l'instar de l'année précédente, la quantité « d'autres produits valorisés » demeure très marginale. Il apparaît que, malgré les avancées technologiques, le développement et l'exploration de nouvelles filières de traitement des REFIOM intégrant une valorisation de ces déchets restent insuffisants.

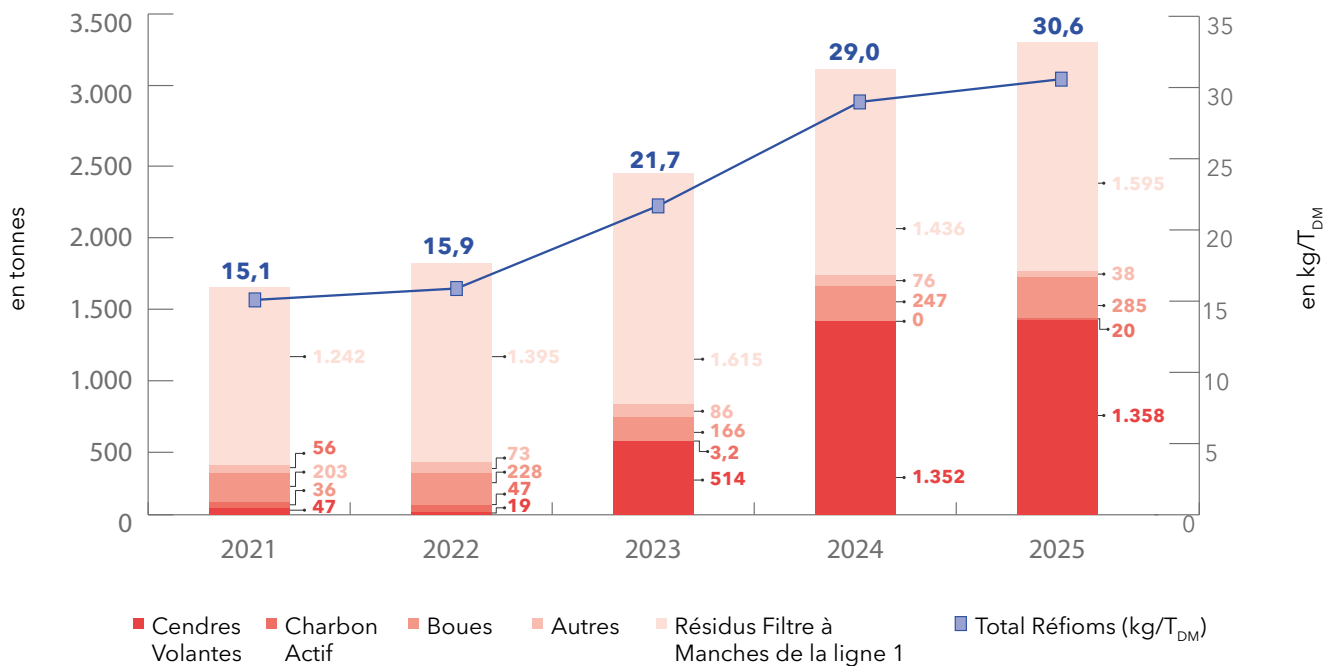
Evolution sur 5 ans



4.5 Les REFIOM

Evolution sur 5 ans

Année	Cendres Volantes (CV)	Charbon Actif (CA)	Boues	Résidus Filtre à Manches de la ligne 1 (FAM 1)	Autres	Unité
2021	47	36	203	1.242	56	tonnes
2022	19	47	228	1.395	73	tonnes
2023	514	3,2	166	1.615	86	tonnes
2024	1.352	0	247	1.436	76	tonnes
2025	1.358	20	285	1.595	38	tonnes



La quantité de déchets non valorisés est en légère augmentation par rapport à l'année précédente. En effet, la totalité des cendres volantes n'a pu

trouver de filière de valorisation malgré les efforts de recherche sur le marché.

4.6 L'analyse des rejets

Rejets atmosphériques

Les substances contenues dans les fumées sont captées par un procédé de traitement en continu. La concentration résiduelle de différents paramètres est monitorée et enregistrée elle aussi en continu. La surveillance porte sur :

- les poussières totales ;
- les acides chlorhydrique (HCl) et fluorhydrique (HF) ;
- le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x) ;
- l'ammoniac (NH₃) ;
- le monoxyde de carbone (CO) ;
- le carbone organique total (COT).

Prélèvements en continu des dioxines :

Pour contrôler le respect de la norme d'émission en dioxine, la Région wallonne a signé une convention prévoyant un système de prélèvement d'échantillons de fumées en continu avec toutes les Intercommunales gérant des unités de valorisation énergétique de déchets ménagers.

L'année 2025 montre un fonctionnement sans aucun dépassement (seuil limite à 0,199 ng/Nm³) en dioxines pour les lignes 1 et 2.

Rejets des eaux usées

Conformément aux conditions d'exploitation autorisées, les eaux usées en provenance de l'UVE sont déversées en eaux de surface, à l'exception du point 8 qui se rejette en égout public. Les eaux usées dites « industrielles » sont traitées avant rejet au sein même de l'UVE, dans sa propre station d'épuration des eaux.

Des contrôles multiples et réguliers de divers paramètres permettent d'évaluer le bon fonctionnement des installations et le respect des conditions de rejet. Le pH et la température sont suivis en continu, tandis que la teneur en matières

Campagnes ponctuelles

En plus des mesures en continu des rejets atmosphériques, des campagnes de mesures semestrielles sont réalisées pour chaque ligne de valorisation par un laboratoire agréé. En 2025, la mission a été confiée à SGS Belgium. Durant ces campagnes de mesures, des paramètres complémentaires sont contrôlés, tels que le mercure, le cadmium ou d'autres métaux lourds.

Cette année encore, les normes d'émissions ont été respectées sur les lignes 1 et 2 de l'UVE, et ce, au cours des 2 campagnes de mesures réalisées sur chacune des 2 lignes.

En cette même année 2025, des nouveaux échantillonneurs ont été installés sur le site de l'UVE, garantissant un fonctionnement optimal pour les prochaines années. Après avoir réalisé les tests de validation des performances, nécessaires pour s'assurer de la bonne réalisation des échantillonnages, la réception des équipements aura lieu en 2026.

en suspension et la Demande Chimique en Oxygène (DCO) sont surveillées quotidiennement. Par ailleurs, un laboratoire agréé, le Cebedeau, vient chaque semaine mesurer les concentrations en chlorures et en sulfates. Ces mesures sont complétées par des analyses plus exhaustives à fréquence mensuelle, bimensuelle, trimestrielle et semestrielle par ce même laboratoire agréé.

Les résultats complets sont disponibles dans notre déclaration environnementale 2025 (voir 4.9 Le Système de Management Environnemental).

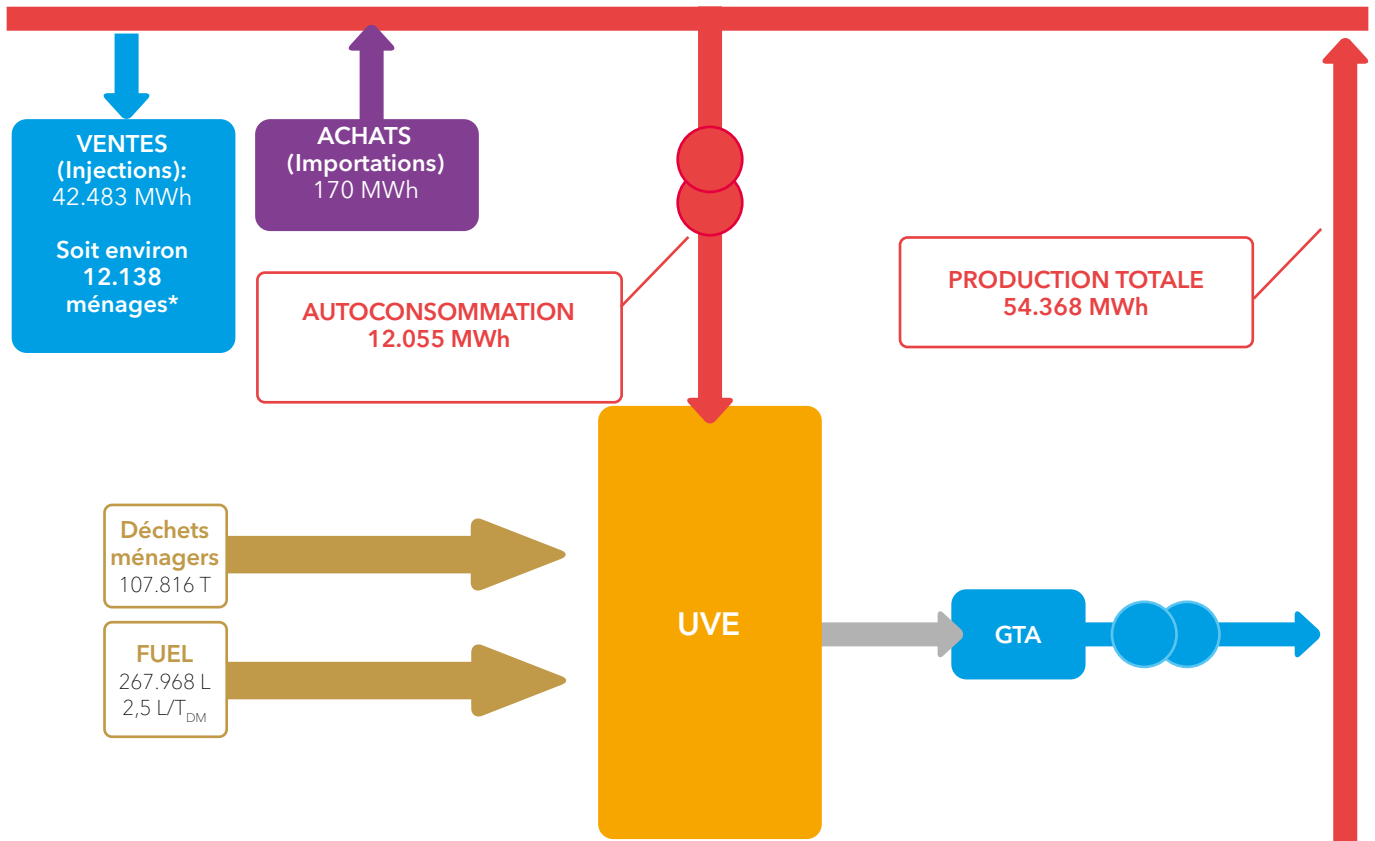


4.7 Le bilan énergétique en 2025

En 2025, l'UVE a produit l'équivalent de 54.368 MWh dont 42.483 MWh ont été injectés sur le réseau électrique. La différence entre ces 2 chiffres, en tenant compte des achats à hauteur de 170 MWh, soit 12.055 MWh, correspond à l'électricité utilisée par l'UVE pour son fonctionnement propre.

En 2025, la production d'électricité a été équivalente à celle de l'année dernière rapportée au tonnage de déchets traités. Cette énergie a permis d'alimenter en électricité l'équivalent d'un peu plus de 12.000 ménages.

Réseau HT



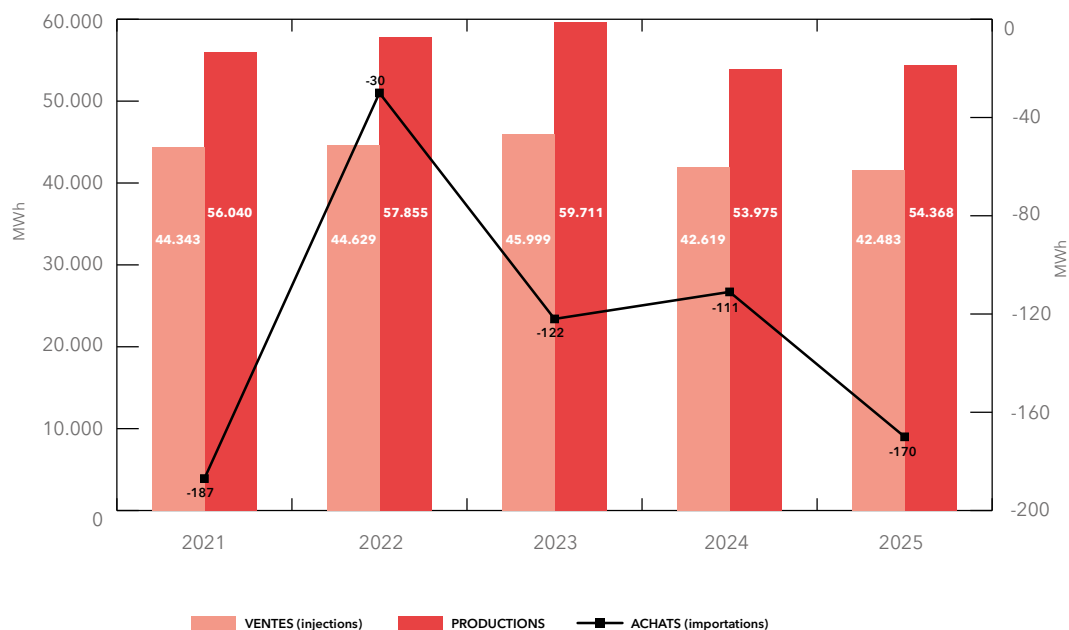
*Sur base d'une consommation annuelle de 3.500 kWh (données de la CREG)

Production et échanges électriques

ANNÉE	ACHATS (importations)	VENTES (injections)	PRODUCTIONS	UNITÉ
2021	-187	44.343	56.040	MWh
2022	-30	44.629	57.855	MWh
2023	-122	45.999	59.711	MWh
2024	-111	42.619	53.975	MWh
2025	-170	42.483	54.368	MWh

Une diminution notable (de l'ordre de - 43 %) de la consommation de fuel (réactif additionnel utilisé pour maintenir la température minimum requise dans les fours lorsque l'auto-combustion seule des déchets résiduels ne suffit pas) est constatée en 2025 grâce à des travaux de remise en état de certains équipements de la ligne 2 notamment.

Une amélioration complémentaire serait encore possible à ce niveau en réduisant l'occurrence et les conséquences des explosions de bonbonnes de gaz dans les installations. Un projet sera mis à l'étude en ce sens en 2026.



Un audit énergétique suivant la méthodologie AMUREBA a été mené en 2025 et les conclusions de cette étude ont montré qu'une amélioration était possible sur certains équipements auxiliaires. Un des

objectifs environnementaux de l'UVE, au travers de son engagement EMAS et ISO14001, est atteint avec ce rapport d'audit.

4.8 Le Comité d'accompagnement des riverains

Deux réunions du Comité d'accompagnement ont eu lieu les 29 avril et 13 octobre 2025. Ces réunions permettent d'avoir des moments d'échanges avec des

représentants des riverains concernant les activités du site. Par ailleurs, à l'occasion de l'une de ces réunions, une visite du site a été effectuée.

4.9 Le Système de Management Environnemental

De manière générale, Tibi poursuit sa démarche d'amélioration continue des performances environnementales de l'UVE, notamment au travers de sa certification EMAS.

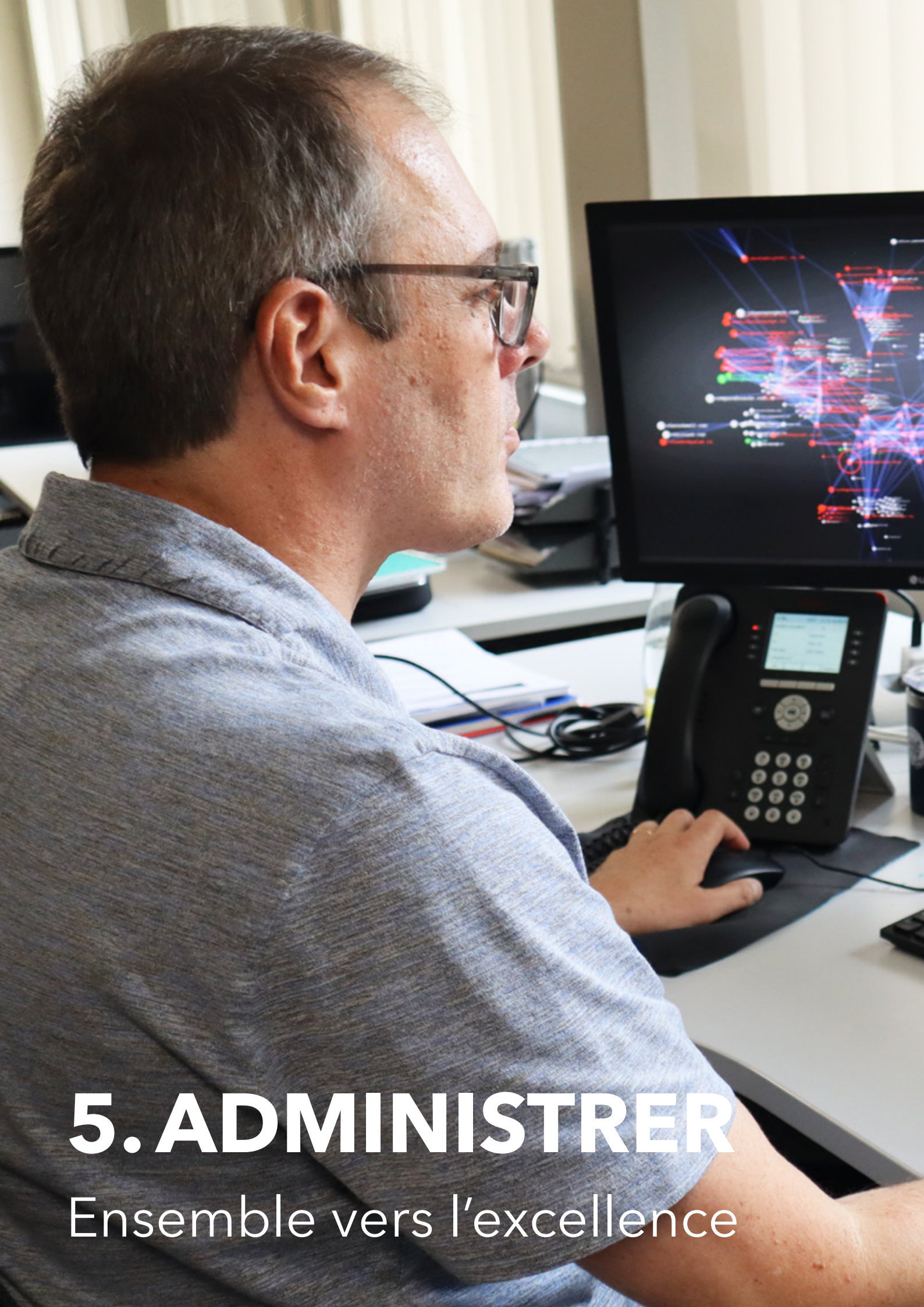
Chaque année, le Système de Management Environnemental (SME) déployé sur le site de l'UVE fait l'objet d'un audit réalisé par un vérificateur externe.

L'audit de contrôle s'est tenu les 8 et 9 mai 2025. Il a, une nouvelle fois, confirmé la maîtrise des exigences réglementaires (le respect de la législation étant assuré par la mise en œuvre de procédures dont l'efficacité est régulièrement évaluée) et a conduit au maintien de la certification de l'UVE.

Les aspects environnementaux significatifs prioritaires ont été identifiés sur la base d'une analyse de risques, puis traduits en objectifs intégrés au programme environnemental.

Destiné à réduire ou à mieux maîtriser ces enjeux, chaque objectif fait l'objet d'un plan d'actions spécifiques, dont la mise en œuvre est confiée à un responsable désigné.

Enfin, Tibi publie chaque année sa déclaration environnementale. Celle-ci est téléchargeable sur le site internet www.tibi.be, dans la rubrique « Publications », en sélectionnant « Rapports » (<https://www.tibi.be/publications.htm>).



5. ADMINISTRER

Ensemble vers l'excellence



The right monitor displays a network management interface. The main content area is titled "3. Connecter - Application cible" and contains several bullet points:

- Points clés pour réduire la latence :
 - Placer le serveur aussi proche que possible de l'application cible (idéalement le hop 0).
 - Optimiser le routage entre Azure et votre réseau via ExpressRoute ou VPN privé (idéalement le hop 0).
 - Régions de transit Azure - choisir une région proche des utilisateurs pour minimiser le hop 1 & 2.
- Utilisation via 4G/5G : ce qu'il faut anticiper
 - Sur 4G, la latence variable élevée + ping peut atteindre 100-200 ms, ce qui n'est acceptable pour la plupart des applications web.
 - Sur 5G, on peut espérer une plus faible latence pour certains cas et la prise en compte de la congestion de réseau dans plusieurs scénarios.

Below the text, there is a table titled "IP address range" with columns for "Adresse" and "Statut". The table contains several rows of IP addresses and their corresponding status indicators.

Adresse	Statut
10.0.0.1	OK
10.0.0.2	OK
10.0.0.3	OK
10.0.0.4	OK
10.0.0.5	OK
10.0.0.6	OK
10.0.0.7	OK
10.0.0.8	OK
10.0.0.9	OK
10.0.0.10	OK



S'appuyer sur nos atouts !

Nos plus grands atouts relèvent incontestablement de notre personnel de par son expertise, sa réactivité, sa faculté d'adaptation, sa flexibilité, sa créativité, son agilité ainsi que son enthousiasme à se réinventer chaque jour.

Tibi intègre la gestion des ressources humaines au cœur de la stratégie de l'entreprise, en tant que moteur de changement.

5.1 Les Ressources Humaines

La Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) constitue un levier essentiel pour accompagner le changement et adapter les effectifs, les emplois et les compétences aux évolutions stratégiques et environnementales. Dans cette dynamique, la réflexion entamée dès 2023 autour de l'acquisition d'un Système d'Informations pour les Ressources Humaines (SIRH) a été réorientée afin de répondre plus efficacement aux priorités du Service. Cette réorientation a d'abord permis de renforcer le contrôle interne de la paie et d'améliorer la méthodologie d'encodage, réduisant drastiquement les erreurs et renforçant la fiabilité des processus.

En parallèle, l'analyse des outils présents sur le marché a conduit, fin 2024, à l'acquisition d'un logiciel de recrutement. Sa mise en œuvre s'est accompagnée de la création d'une interface directe avec le logiciel de paie, évitant désormais les encodages redondants et augmentant significativement la qualité du traitement. L'expérience candidat en est fortement améliorée : les échanges sont plus fluides, les délais raccourcis et la communication plus cohérente. L'efficacité administrative et la capacité de suivi s'en trouvent renforcées. En 2025, ce logiciel de recrutement a été utilisé avec succès pour l'ensemble des recrutements lancés par l'Intercommunale.

Par ailleurs, fin 2025, un travail de fond de révision des descriptifs de fonction, en collaboration avec le Service Qualité, Sécurité et Environnement (QSE), a commencé afin que ces descriptifs soient intégrés dans un nouvel outil connecté au logiciel de recrutement, garantissant une cohérence optimale entre les besoins organisationnels, les profils recherchés et la gestion future des compétences. Ce travail permet également d'assurer une cohérence dans les attentes des mêmes fonctions, quel que soit le service d'affectation.

Concernant la planification des carrières et le développement des compétences, le premier test mené en 2023 avec l'UVE a servi de base à une structuration plus large. L'évaluation du plan de formation de cette Unité, réalisée début 2024, a permis d'avancer vers une méthodologie plus efficiente. En 2025, le Service Ressources Humaines (RH) a renforcé sa collaboration avec VALTRIS pour assurer le suivi de son plan de formation. Parallèlement, un travail conjoint avec le Service QSE a permis d'améliorer l'organisation des formations internes, notamment grâce à une

Améliorer notre efficience

L'Intercommunale poursuit une stratégie qui vise :

- l'amélioration continue de la qualité du service public rendu à un coût maîtrisé ;
- la rationalisation et l'optimisation de nos processus ;
- l'innovation, l'efficience et l'ambition de tendre vers l'excellence ;
- la poursuite du bien-être et de la sécurité de notre personnel et des usagers de nos différents Services.

meilleure coordination, un suivi plus rigoureux et une priorisation des besoins opérationnels et supports. Chaque Service et Unité de l'Intercommunale a pu participer à cette nouvelle organisation des formations internes, ce qui a réellement apporté une plus value.

La simplification administrative du Service et l'amélioration de son accessibilité ont connu une importante avancée ces dernières années. Après la mise en place d'une Foire Aux Questions (FAQ) en 2023 et la dématérialisation complète des formulaires en 2024, l'année 2025 a été marquée par l'instauration de permanences RH. Celles-ci ont été mises en place dans une volonté à la fois d'efficacité et de discrétion, permettant aux collaborateurs d'être reçus rapidement, dans un cadre confidentiel et adapté. Les démarches administratives, désormais réalisables en ligne, offrent, quant à elles, un meilleur suivi pour le collaborateur, une transparence accrue des processus et un gain de temps notable pour tous les Services.

L'accompagnement des lignes hiérarchiques, amorcé en 2023, s'est poursuivi et a été renforcé. En 2024, l'ensemble des Brigadiers et Responsables Opérationnels de l'Unité Collectes et de l'UPP a bénéficié de formations spécifiques. Depuis, des échanges réguliers entre les Responsables et le Service RH sont organisés, complétés par des réunions de coordination avec certaines Unités. Cette approche systémique permet une meilleure cohérence managériale, un alignement des pratiques et un benchmarking régulier permettant de proposer de nouvelles évolutions.

Enfin, la création d'un référentiel documentaire global en 2023, suivie en 2024 par la structuration d'une politique d'archivage, a permis d'optimiser l'espace d'archivage et de garantir la conformité avec les obligations réglementaires, notamment en matière de protection des données. Ce travail a abouti en 2025 à un système d'archivage rationalisé, facilitant l'accès aux informations essentielles tout en assurant une gestion plus rigoureuse.

5.2 La Qualité, la Sécurité et l'Environnement

La gestion de la qualité

Près de 700 agents partagent un cadre de travail et des espaces de vie en commun au sein de l'Intercommunale. Afin de renforcer le « bien-vivre ensemble », Tibi met en place des actions pour garantir des conditions de travail favorables, mais également un embellissement des locaux. Toutes les actions mises en place ont pour objectif d'impulser une culture de l'amélioration continue en favorisant, par l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail (QVT), des comportements mobilisateurs et exemplaires.

Après 2 années d'engagement collectif autour des enjeux du « bien-vivre ensemble » et de la diversité au travail, le troisième groupe de mobilisation, composé de représentants de chaque Service et Unité, a clôturé son mandat en lançant une vaste campagne de sensibilisation destinée à l'ensemble du personnel. Intitulée « Tous unis pour le bien-vivre ensemble », cette initiative a été menée en collaboration avec le Centre Régional d'Intégration de Charleroi (CRIC).

Cette campagne a pris la forme de 38 ateliers, réunissant des groupes mixtes et favorisant des échanges riches et constructifs. Et les résultats en faveur du « bien-vivre ensemble » sont concrets : près de 680 signatures du pacte d'engagement, plus de 95 % du personnel sensibilisé, une prise de conscience collective, un renforcement du respect mutuel entre collègues et une adhésion forte aux valeurs de tolérance, d'inclusion et de diversité. Les agents ont reçu des ressources utiles, notamment les coordonnées d'organismes spécialisés, afin d'être accompagnés s'ils s'estiment témoins ou victimes de situations discriminatoires. Les échanges ont aussi ouvert la voie au partage d'expériences vécues, tant professionnelles que personnelles.

Cette action ne constitue bien entendu pas un événement isolé. L'Intercommunale aborde la question de la diversité lors de l'accueil destiné aux nouveaux collaborateurs, affirmant ainsi que l'inclusion est une valeur fondamentale et durable de l'organisation. Par ailleurs, pour renforcer encore l'impact du projet, l'ensemble de l'encadrement a suivi la formation en ligne d'Unia, afin de mieux identifier et gérer les situations de discrimination.

En parallèle, des cours d'alphabétisation fonctionnelle, adaptés aux besoins des travailleurs, sont également dispensés à raison de 2 heures par semaine, en nos locaux, par une collaboratrice de Tibi, diplômée en tant que « coach Lire-Ecrire » pour adultes. Ce faisant, Tibi valorise les compétences d'un agent en interne tout en permettant une adaptation optimale de la formation, tant au niveau du contenu qu'au niveau des horaires.

Enfin, pour renforcer la tolérance dans la culture d'entreprise, Tibi a acté formellement son engagement dans la non-discrimination au travail en signant le pacte de la Diversité Carolo lancé par le Service de l'Égalité des Chances de la Ville de Charleroi. La responsable QVT participe aux plateformes d'échanges autour du thème de la diversité au travail.

En ce qui concerne l'amélioration du cadre de travail et de l'embellissement des locaux, un habillage des murs des couloirs et des lieux de passage a été réalisé à travers une exposition photographique visant à valoriser les métiers exercés par le personnel de Tibi. Cette exposition se veut itinérante : les cadres photos seront déplacés régulièrement afin de permettre à l'ensemble des agents, sur l'ensemble des bâtiments, d'en bénéficier.

Afin de répondre au mieux aux attentes du plus grand nombre d'agents, le personnel a aussi été invité à participer à un sondage d'opinion portant sur les moments de convivialité. Il demeure, en effet, essentiel de préserver des moments de convivialité en se concentrant sur ceux qui sont les plus plébiscités compte tenu des contraintes budgétaires actuelles. En effet, il s'agit de temps d'échange, qui contribuent au renforcement du lien social, à la qualité des relations professionnelles et cela rejaille en définitive positivement sur la qualité du service que Tibi offre à la population chaque jour. Les résultats de cette enquête permettent donc d'orienter l'organisation vers des moments conviviaux, certes moins nombreux, mais mieux ciblés, de qualité et favorisant un taux de participation et de satisfaction plus élevés.



La gestion de la sécurité

En 2025, Tibi a poursuivi avec détermination son ambition d'offrir un environnement de travail sécurisé et maîtrisé pour l'ensemble de ses agents. Cette année marque une phase de consolidation majeure, où les outils et pratiques introduits ces dernières années ont atteint une pleine maturité opérationnelle.

Le Service Interne de Prévention et de Protection au Travail (SIPP) a renforcé ses interventions et sa proximité avec le terrain, en intégrant des dispositifs plus réactifs, plus structurés et mieux adaptés à la réalité quotidienne des métiers de l'Intercommunale.

L'un des progrès les plus significatifs de l'année réside dans la généralisation de la dématérialisation des déclarations d'accidents, d'incidents et de faits de tiers. Ce processus, opérationnel depuis 2024, est devenu en 2025 un véritable levier d'efficacité. Grâce à cette digitalisation, les délais de transmission ont été fortement réduits, ce qui permet au SIPP d'analyser plus rapidement les signalements, de détecter les tendances récurrentes et de déclencher des mesures correctives plus ciblées. Cette montée en puissance contribue directement à améliorer la réactivité, mais aussi la transparence dans le suivi des événements liés à la sécurité.

Au-delà des bénéfices pour la prévention, ce système digitalisé soutient également le Service RH, en facilitant le traitement administratif des accidents de travail et leur intégration dans les processus RH. La fiabilité accrue des données transmises, la réduction des encodages multiples et la disponibilité immédiate des informations s'inscrivent dans la logique de coordination renforcée entre le SIPP et les RH.

La formation constitue un autre pilier important de l'année 2025. Tibi atteint désormais un niveau de couverture remarquable avec 319 agents formés aux

La gestion de l'environnement

En 2025, Tibi a poursuivi son engagement en faveur d'une gestion exemplaire de ses impacts environnementaux. Une nouvelle fois, l'UVE a obtenu les certifications ISO 14001 et EMAS, confirmant la robustesse et la cohérence du système de management environnemental en place. Cette performance est le résultat d'un suivi rigoureux des indicateurs, d'une gestion maîtrisée des aspects environnementaux et d'un travail continu des équipes.

La mobilité a occupé une place centrale dans les actions menées en 2025. L'Intercommunale a poursuivi l'analyse de sa flotte grâce à l'outil « Suivo », installé depuis 2023. Les données récoltées permettent désormais une lecture plus fine des habitudes de

premiers secours, soit plus de la moitié du personnel opérationnel. Cette capacité interne renforce la sécurité sur le terrain et permet aux équipes d'intervenir efficacement en cas d'urgence, que ce soit auprès des agents, des usagers ou de la population rencontrée lors des opérations quotidiennes. L'investissement réalisé ces dernières années dans du matériel pédagogique spécifique (mannequins adultes, pédiatriques ou outils de simulation) a permis d'élever le niveau qualitatif des apprentissages.

L'organisation, le suivi et la planification de ces formations ont également bénéficié du renforcement des collaborations avec le Service RH, contribuant à renforcer la professionnalisation des équipes en matière de sécurité et à garantir une couverture homogène de l'ensemble des Services et Unités de l'Intercommunale.

Dans la même logique, Tibi a poursuivi le déploiement d'un réseau de défibrillateurs externes automatisés (DEA) sur l'ensemble de ses sites et dans certains véhicules supervisant les équipes. Avec 30 DEA opérationnels, chaque Unité, chaque recy parc et chaque pôle dispose désormais d'un accès rapide à un appareil, ce qui représente un progrès significatif en matière de prise en charge des arrêts cardiaques le cas échéant.

L'année 2025 a également été marquée par un renforcement des compétences en matière d'analyse des accidents. La majorité des membres de l'encadrement a bénéficié d'un recyclage spécifique dédié à la méthode de l'arbre des causes. Ce renforcement contribue à améliorer la qualité des analyses internes, à mieux identifier les facteurs contributifs et à implanter durablement une logique de prévention proactive.

conduite, de l'utilisation des véhicules et de l'impact environnemental généré.

Le cadastre de la mobilité du personnel, réalisé antérieurement, continue d'alimenter la stratégie environnementale de l'Intercommunale. Les recommandations diffusées en interne en 2024 ont été actualisées et complétées en 2025, encourageant les agents à adopter des modes de transport plus durables. Cette démarche globale contribue à sensibiliser l'ensemble du personnel à l'importance des déplacements durables et responsables.

La protection de nos infrastructures

En 2025, Tibi a poursuivi la modernisation de son dispositif de protection des infrastructures, dans la continuité des travaux initiés lors des années précédentes. Cette année a marqué une avancée importante dans la stabilisation et l'optimisation des procédures de gardiennage, tant internes qu'externalisées.

L'ensemble des procédures opérationnelles a été revu afin de sécuriser davantage les accès, harmoniser les pratiques et renforcer la collaboration avec le prestataire externe. Cette révision globale des modes opératoires permet aujourd'hui une meilleure efficacité, une plus grande clarté des responsabilités et une maîtrise accrue des interventions nocturnes ou en cas d'alerte.

Le projet de sécurisation du Pôle environnemental a connu une progression notable en 2025. Les différents dispositifs prévus (barrières automatisées, contrôle d'accès électronique modernisé, surveillance par caméras avec monitoring externalisé) ont été déployés de manière coordonnée afin de constituer un système intégré, cohérent et plus autonome. Ces

équipements, conçus pour s'articuler avec la nouvelle loge des gardes, garantiront à terme un niveau de protection renforcé pour ce site stratégique.

Par ailleurs, Tibi a finalisé en 2025 l'analyse de l'organisation optimale entre prestations internes et externes de gardiennage. Cette étude approfondie permet désormais de définir une stratégie claire pour les années à venir : mobiliser davantage la technologie, rationaliser les moyens humains et optimiser les coûts tout en maintenant un niveau de sécurité élevé.

L'année 2025 a ainsi vu la confirmation de la volonté de Tibi de protéger durablement ses infrastructures, en s'appuyant sur un dispositif technologique modernisé, une organisation réévaluée et une amélioration continue des pratiques de surveillance.

En 2025, 69 interventions de nuit ont été effectuées à la suite des détections par caméras aboutissant au signalement de 5 individus à la police.



5.3 La gestion du charroi

En raison de la variété de ses activités et de l'évolution des modes de collecte des déchets, Tibi se doit de disposer d'une flotte de véhicules diversifiée et adaptée à ses missions pour répondre au mieux aux besoins des citoyens, tout en étant la plus efficace possible.

Les investissements réalisés en 2025 continuent de répondre à cette exigence de diversité.

Cette année, Tibi a ainsi pu réceptionner les 4 camions compacteurs mono-benne, commandés en 2024.

Par ailleurs, 5 camions compacteurs bi-compartmentés, utilisés pour les collectes conjointes de déchets résiduels et organiques, ont aussi été reçus et 7 autres camions bi-compartmentés ont été commandés pour une réception prévue en 2026.

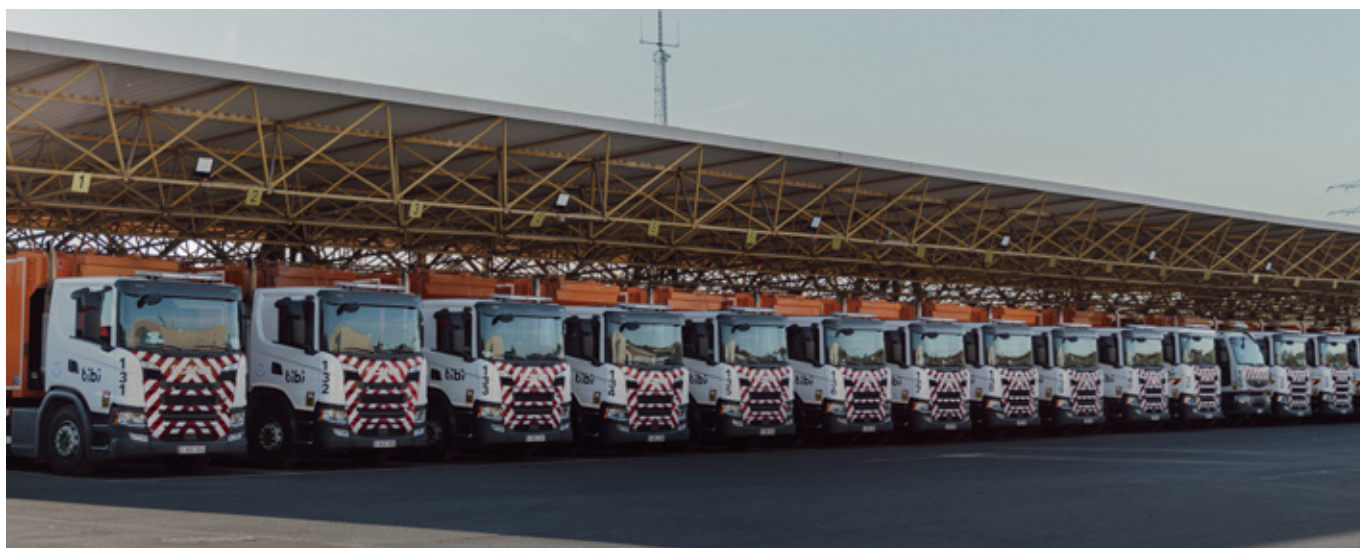
La collecte en recyparcs représentant toujours une part importante des activités de l'Intercommunale, une partie du charroi spécifique à cette activité a été renouvelée en raison de sa vétusté ; cinq nouveaux porte-conteneurs ont ainsi intégré la flotte de Tibi.

Enfin, 1 nouveau camion-grue a également rejoint la flotte de Tibi en 2025, la collecte du verre en bulles aériennes et en conteneurs enterrés étant vouée à se

développer dans les années à venir, avec l'adoption progressive de ce mode de collecte de verre par les Communes associées qui le souhaiteront.

L'Intercommunale a aussi continué à rester attentive aux diverses évolutions permettant d'envisager le verdissement de la flotte. Une partie de la flotte a déjà évolué vers des motorisations alternatives (électriques, hybrides, CNG). La suite est cependant dépendante de l'évolution des différentes technologies et de leur adéquation avec les besoins d'une activité de gestion de déchets ménagers (l'évolution des coûts et de l'autonomie des véhicules lourds électriques, par exemple).

La fin de l'année 2025 a été marquée par une accélération de la mise en place de la Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO). Un échéancier de finalisation du développement de l'outil, adapté à la réalité et aux besoins du terrain, a été fixé, avec une mise en service complète de la GMAO prévue à la fin du premier quadrimestre de 2026. Les premiers bénéfices attendus par l'utilisation intégrale de cet outil sont un allègement de la charge administrative, ainsi qu'une professionnalisation et une vision stratégique accrues en matière de gestion et d'entretien du charroi.



5.4 La gestion du patrimoine

Les recyparcs

Deux nouvelles stations d'épuration individuelle ont été mises en place en 2025 sur les recyparcs de Chapelle-lez-Herlaimont et Fleurus. La technologie des boues activées a été retenue comme système particulièrement efficace pour le traitement des eaux usées issues des plateformes de déchargement et des zones de travail.

Dans la foulée des aménagements réalisés en 2024, qui avaient permis de créer 3 nouveaux emplacements

pour conteneurs à quai, ainsi que de nouvelles dalles en béton destinées au stockage des chariots à matelas et des conteneurs de réserve, le recyparc de Courcelles a bénéficié en 2025 du placement de rails métalliques ancrés dans le béton sur 2 quais. Ce dispositif permet de préserver durablement les infrastructures et d'éviter la détérioration des dalles lors des manœuvres répétées de conteneurs.

Le Pôle environnemental et le Village du recyclage

Le nouvel atelier charroi

La constitution du dossier de demande de permis unique en vue de la construction d'un nouvel atelier garage-soudure a débuté par une collecte rigoureuse des données, jusqu'à son dépôt officiel le 26 mai 2025. Dans le cadre de l'instruction administrative, des renseignements complémentaires ont été communiqués et le dossier de demande

a été déclaré complet et recevable le 3 décembre 2025. La délivrance du permis unique est attendue dans le courant du premier semestre 2026.

Afin de préparer le terrain, un stock de plus de 10.000 m³ de terres provenant d'anciens travaux réalisés sur le site a été trié et évacué en conformité avec la réglementation.

Le nouvel accueil et la loge des gardes

La procédure d'adjudication des travaux de construction du nouvel accueil et de la loge des gardes a abouti en 2025 à la réception d'une offre ne pouvant être acceptée compte tenu du coût renseigné

largement supérieur à l'estimation du bureau d'études et au budget prévu. Le projet sera donc revu avant de relancer une nouvelle procédure avant la fin de l'année 2026.

L'amélioration de l'efficacité énergétique

Sur base des conclusions d'un audit énergétique réalisé au niveau du bâtiment principal, des améliorations ont été mises en œuvre cette année. C'est ainsi que les anciennes chaudières, peu performantes, ont été remplacées par des chaudières gaz à condensation modernes, permettant d'atteindre des rendements supérieurs, avec une consommation réduite, pour un coût d'investissement raisonnable et un retour sur investissement inférieur à 5 ans.

Les puits de lumière et les exutoires de fumées situés en toiture du bâtiment administratif ont quant à eux été remplacés en 2025 en raison de leur vétusté. Cela a permis d'améliorer leur étanchéité, leur transparence pour diminuer l'usage de l'éclairage artificiel ainsi que

la conformité de l'évacuation de fumées éventuelles aux exigences de sécurité.



5.5 La gestion des achats et des assurances

L'année 2025 a permis le lancement d'un total de 38 marchés publics et accords-cadres (tous lots confondus, soit 68 marchés en comptant les lots distinctement), hors marchés dits de faible montant.

Au cours de cette même période, 83 marchés publics et accords-cadres ont été attribués. Les plus importantes attributions ont concerné, notamment, le renouvellement de la police accident du travail, le nettoyage industriel des sites techniques, la livraison d'objets de prévention, les contrôles légaux des installations, infrastructures et équipements, la livraison de matériels et d'équipements de premiers secours, la maintenance et le placement ou remplacement de chaudière et chauffe-eau fonctionnant au gaz ou au mazout sur divers sites, la livraison de matériel électrique dans le monde du bâtiment et dans le monde de l'industrie, etc.

Dans le cadre du Plan Stratégique 2023-2025, Tibi a, par ailleurs, continué de proposer des marchés sous centrale d'achats, toujours dans l'objectif de permettre à des pouvoirs adjudicateurs wallons d'y adhérer et ainsi de bénéficier des conditions et des prix de certains marchés publics lancés par l'Intercommunale sous couvert du mécanisme de centrale d'achats.

Au terme de cette année 2025, la centrale compte 22 adhérents.

Ces marchés concernaient la livraison de peinture et d'accessoires de peinture, l'acquisition et la livraison de « petits outillages », « quincaillerie » et d'outils de jardinage, la livraison d'objets de prévention, la livraison de matériel électrique, la livraison de matériels et d'équipements de premiers secours, etc.

De plus, afin de pouvoir répondre rapidement aux divers besoins des Services, Tibi a aussi adhéré à 27 centrales d'achats « externes » mises en place par la SPAQuE, la Province du Hainaut, le Service Public de Wallonie, l'ASBL Centrale des Marchés, Paradigm et le FOREM, qui concernaient, par exemple, l'acquisition de petit matériel et de produits d'entretien respectueux de l'environnement, la fourniture de matériel tel qu'ordinateurs de bureau ou portables, périphériques et accessoires, de logiciels pour ordinateurs de bureau ou portables et serveurs, la fourniture, l'installation et le support des dispositifs de sécurité et de contrôle d'accès au réseau, etc.

Concernant les assurances, Tibi a relancé fin 2025 son marché de courtage ; son attribution est attendue mi-2026.

5.6 La gestion informatique

L'année 2025 a marqué un tournant décisif pour le Service Informatique, qui s'est engagé dans la mise en œuvre progressive et structurée des recommandations issues de l'audit informatique mené fin 2024. Cette démarche, programmée sur plusieurs années, s'inscrit dans le respect d'un cadre budgétaire contraint, imposant une grande rigueur dans la planification des travaux et la priorisation des actions. La volonté de l'Intercommunale reste de moderniser en profondeur l'infrastructure numérique, d'en renforcer la sécurité et d'assurer une continuité opérationnelle optimale pour l'ensemble des services.

Dès le début de l'année, les efforts se sont concentrés non pas sur un déploiement immédiat d'un nouveau réseau, mais sur une réflexion approfondie visant à repenser complètement son architecture. Cette phase a permis de formaliser une nouvelle représentation du réseau de Tibi, d'en définir les principes techniques et de valider un schéma cible répondant à la fois aux recommandations de l'audit et aux besoins opérationnels des différents sites. L'objectif est désormais clairement établi : ce nouveau modèle de réseau sera déployé en 2026, année prévue pour son implémentation concrète et progressive, afin de constituer une base solide pour les évolutions technologiques futures.

En parallèle, une grande partie de l'activité du Service a été consacrée à la préparation du

renouvellement de l'infrastructure de serveurs, dont le déploiement est prévu en 2027. L'année 2025 a permis d'étudier de manière approfondie les différentes approches possibles, d'évaluer plusieurs solutions technologiques et de clarifier les contraintes opérationnelles, budgétaires et organisationnelles. Ce travail de fond a facilité le choix de l'architecture la plus adaptée aux besoins de Tibi pour les années à venir.

Enfin, l'année 2025 a également été marquée par plusieurs collaborations structurantes, notamment au travers de projets intercommunaux. Le Service Informatique a participé activement aux évolutions du système de gestion des apports des citoyens dans les recyparcs, intitulé « GRCP » (pour Gestion des ReCyParcs), et à l'amélioration de différents outils métiers, tout en renforçant les échanges entre départements au sein des Intercommunales partenaires afin d'encourager le développement de nouvelles synergies et de solutions communes.

En interne, l'équipe a poursuivi l'étude de solutions ERP (Enterprise Resource Planning ou Progiciel de Gestion Intégrée) susceptibles de remplacer certaines applications devenues trop complexes ou identifiées comme coûteuses à l'usage et a contribué aux discussions visant à définir un futur outil de gestion intégré capable d'accompagner durablement la transformation numérique de Tibi.

5.7 La gestion des instances et du volet juridique

Tout au long de l'année 2025, l'équipe du Service Support aux Instances, à la Direction et Expertise Juridique (SIDEJ) a continué à renforcer et améliorer ses missions et activités de support, au service des membres internes et externes de l'Intercommunale et de la Direction.

En 2025, le Service a administré l'ensemble des instances de l'Intercommunale : l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, le Bureau exécutif, le Comité d'audit, le Comité de rémunération, le Comité de Direction, le Comité de Concertation/Négociation syndicale, le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail et les réunions d'encadrement, ce qui correspond à un total de 65 réunions. Le Service a également sous sa responsabilité la gestion de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de VALTRIS pour un total de 6 réunions.

L'ensemble des instances officielles de l'Intercommunale est géré via l'outil iA.Délib Cloud, à savoir, le Conseil d'administration, le Bureau exécutif, le Comité d'audit, le Comité de rémunération et, depuis 2025, le Comité de Direction. Les Conseils d'administration de VALTRIS sont également gérés via l'application iA.Délib depuis novembre 2023.

Le Service a, par ailleurs, poursuivi la mise en place d'une série d'outils (tableaux de bord, etc.) permettant

de rassembler diverses informations liées aux différentes missions réalisées quotidiennement.

Le Service SIDEJ a également pour mission la gestion des courriers entrants de Tibi, VALTRIS et La Ressourcerie du Val de Sambre (LRVS) ainsi que les courriers sortants de Tibi et VALTRIS. En 2025, ce sont plus de 4.209 courriers entrants et sortants qui ont été gérés par le SIDEJ. Le nombre de plis affranchis pour Tibi, VALTRIS et LRVS correspond quant à lui à plus de 9.781 envois.

Une optimisation de la gestion de l'expédition des envois postaux et colis a été réalisée par suite de l'attribution, en mai 2024, d'un accord-cadre permettant le traitement externalisé de l'ensemble des courriers adressés, tant par l'Intercommunale, que par VALTRIS et LRVS. Cet accord-cadre a permis, d'une part, de gagner en flexibilité par une levée plus tardive du courrier à expédier et, d'autre part, de diminuer les coûts d'expédition.

L'objectif relatif à la mise en place d'un archivage électronique des documents a pu avancer grâce à la migration de l'ensemble des Services de Tibi vers Office 365 qui est actuellement utilisé en tant que solution intermédiaire. Le Service SIDEJ a continué à alimenter au fur et à mesure ses dossiers relatifs aux instances de manière électronique afin de disposer

d'une base permettant de réaliser des recherches de manière plus rapide et efficace.

La gestion des petites fournitures de bureau de type « économat » est réalisée en interne en utilisant les outils à disposition afin d'éviter de devoir faire appel à un logiciel « clé en main ». Un inventaire complet du stock de ces petites fournitures de bureau est mis à jour de manière régulière afin d'assurer une gestion optimale du stock et des commandes. En 2025, le Service a réalisé 55 commandes à destination des fournisseurs afin de répondre aux 155 demandes de fournitures internes des différents Services et Unités.

Par ailleurs, Tibi, en vertu de ses secteurs d'activités tels que repris dans ses statuts, est amenée à traiter des données personnelles, qu'il s'agisse de données relatives à la gestion de son personnel ou des données nécessaires à la bonne exécution de ses missions.

Dans le cadre de l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de l'élargissement de ses activités, notamment avec la création des Secteurs 3 et 4, l'Intercommunale a poursuivi en 2025 ses actions visant à garantir le respect des obligations en matière de protection des données à caractère personnel.

5.8 L'Assistance à la Maîtrise de Projets

Le Service Assistance à Maîtrise de Projets (AMP) a continué à soutenir différents projets, aussi bien au sein de l'Intercommunale (le déploiement des bulles à verre, la conception de l'exposition « Homo Detritus », la réflexion autour de la création d'une communauté d'énergie, l'installation de capteurs de mesure du taux de remplissage dans les bulles à verre, le développement de panneaux photovoltaïques, l'aménagement d'espaces de tri pour les habitats verticaux, la création d'espaces « Récup'R » ou encore le renforcement de la répression grâce à la vidéosurveillance, etc.) qu'avec ses partenaires externes.

L'équipe a finalisé les Plans Locaux de Propreté en cours à Fontaine-l'Évêque et Ham-sur-Heure-Nalinnes, et a entamé, en fin d'année, l'accompagnement de la Commune d'Anderlues.

À ce titre, elle continue de s'appuyer sur un Délégué à la Protection des Données (DPO) externe, au bénéfice de Tibi et de ses adhérents, dont VALTRIS et LRVS. Le recours à un cabinet externe disposant d'une expertise reconnue s'est confirmé comme étant une solution adaptée pour accompagner durablement l'organisation dans ses obligations réglementaires.

Afin d'assurer une coordination efficace, un point de contact interne est maintenu pour centraliser les échanges avec le DPO externe, permettant de conjuguer expertise spécialisée et connaissance des spécificités internes.

L'objectif de cette démarche est de garantir une sensibilisation continue du personnel au RGPD et d'assurer la mise à jour régulière du registre des activités de traitement des données, traduisant l'engagement de l'Intercommunale en faveur d'une gestion responsable et conforme des données personnelles.

La mise en place du tri dans l'espace public suit son cours à Ham-sur-Heure-Nalinnes et sera finalisée en 2026, tandis que Tibi a obtenu un financement pour développer des actions contre la malpropreté à Aiseau-Presles.

Tibi s'est également vue confier par l'AVIQ une mission d'accompagnement sur la gestion des déchets sur tous ses sites de Charleroi. Un diagnostic a été mené et l'année prochaine sera dédiée à l'élaboration puis à la mise en œuvre d'un plan d'actions.

Enfin, le Service a participé à la préparation de plusieurs dossiers de candidatures dans le but d'obtenir des soutiens financiers pour lancer de nouveaux projets.

6. ANNEXES

Flux	Quantité	Destination
COLLECTE DE DÉCHETS MÉNAGERS :	77.271	
COLLECTE DM 2025	77.271	vers UVE Tibi
RETOUR STOCK INTERMEDIAIRE	65	vers UVE Tibi
APPORTS DIRECTS À L'UVE	30.480	Valorisation énergétique
SOUS-TOTAL ENTRÉES A L'UVE	107.816	
SOUS-TOTAL DÉCHETS VALORISÉS À L'UVE	107.816	Valorisation énergétique
SOUS-TOTAL SORTIES UVE VERS VALORISATION EXTERNE	0	
COLLECTES SÉLECTIVES :	38.900	
PAPIER/CARTON	12.982	Recyclage
VERRE	8.836	Recyclage
PMC	10.811	Recyclage
DÉCHETS ORGANIQUES	6.271	Biométhanisation
TONNAGES PROVENANT DES RECYPARCS :	82.969	
INERTES	32.516	Recyclage
ENCOMBRANTS	12.021	Recyclage/Valorisation
BOIS	13.556	Valorisation
PLASTIQUES DURS	1.265	Recyclage
DÉCHETS VERTS	12.417	Compostage
PAPIER/CARTON	2.817	Recyclage
MÉTAUX	2.130	Recyclage
DEEE	1.999	Recyclage
DIVERS **	878	Traitements spécifiques
VERRE	890	Recyclage
ASBESTE-CIMENT	900	CET
VERRES PLATS	578	Recyclage
TEXTILES	640	Réutilisation
AUTRES DÉCHETS ***	305	Recyclage
EPS	58	Recyclage
GESTION DES DÉCHETS COMMUNAUX VERS EXTÉRIEURS :	15.914	
TOTAL	245.598	Tonnes

Liège : 2.093 tonnes

DIVERS * : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales et huiles végétales.

AUTRES DECHETS ** : Pneus et bâches agricoles.

Commune	Population	Collecte DM par Tibi :						Apports directs à l'Unité de Valorisation Énergétique du Port de la Praye (hors collecte DM Tibi, y compris retour DM) (en tonnes)
		Tonnage résiduel sacs, cont. à puce et groupes des ménages (kg/an/hab.)	Tonnage sacs et cont. à puce des bâtiments publics (kg/an/hab.)	Tonnage total sacs, cont. à puce et groupes des ménages et des bâtiments publics (kg/an/hab.)	Tonnage conteneurs publics (kg/an/hab.)	Tonnage total sacs, cont. à puce et groupes des ménages et bâtiments publics (kg/an/hab.)	Tonnage conteneurs professionnels (kg/an/hab.)	
Aiseau-Preles	10.956	115	0,7	116	3	118	12	30.545 tonnes
Anderlues	12.955	105	1,2	106	10	116	11	
Chapelle-lez-Herlaimont	15.030	168	0,0	168	8	176	6	
Charleroi	205.763	172	0,1	172	12	184	29	
Châtelet	35.979	165	0,0	165	13	178	17	
Courcelles	31.436	110	0,7	111	12	123	17	
Farciennes	11.471	105	1,1	106	4	110	19	
Fleurus	22.922	151	0,0	151	24	175	20	
Fontaine-l'Évêque	17.985	169	0,0	169	8	177	17	
Gerpennes	12.900	72	2,1	74	2	75	33	
Ham-sur-Heure-Nalinnes	13.838	74	1,6	76	6	82	17	
Les Bons Villers	9.705	70	2,4	73	7	80	14	
Montigny-le-Tilleul	10.170	87	1,1	88	3	91	27	
Pont-à-Celles	17.662	91	1,1	92	2	94	11	
Moyenne (kg/an/hab.)	428.772	146	0,4	147	11	158	23	
Tonnage global (en Tonnes)		62.726	186	62.912	4.652	67.564	9.707	30.545

ANNEXE 3**Évolution du tonnage de déchets résiduels (sacs, conteneurs à puce et groupés) des ménages (en kg par an par habitant) de 2021 à 2025**

Commune	2021	2022	2023	2024	2025
Aiseau-Presles	116	110	112	115	115
Anderlues	118	105	104	106	105
Chapelle-lez-Herlaimont	194	186	175	173	168
Charleroi	205	191	184	174	172
Châtelet	203	186	178	174	165
Courcelles	126	111	110	110	110
Farciennes	107	101	100	105	105
Fleurus	185	164	162	157	151
Fontaine-l'Évêque	194	185	175	171	169
Gerpennes	83	73	72	75	72
Ham-sur-Heure-Nalinnes	89	79	81	80	74
Les Bons Villers	88	76	72	68	70
Montigny-le-Tilleul	100	89	88	88	87
Pont-à-Celles	102	92	90	91	91
Moyenne	173	159	154	149	146

ANNEXE 4**Collecte sélective du verre en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus, sur la zone Tibi de 2021 à 2025**

Commune	2021		2022		2023		2024		2025	
	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	278	26	251	23	249	23	244	22	244	22
Anderlues	273	22	249	20	247	20	256	20	252	19
Chapelle-lez-Herlaimont	304	21	291	20	280	19	295	20	295	20
Charleroi	4.075	20	3.909	19	3.872	19	3.845	19	3.771	18
Châtelet	703	20	682	19	745	21	745	21	734	20
Courcelles	780	25	745	24	731	23	730	23	714	23
Farciennes	212	19	190	17	198	17	190	17	193	17
Fleurus	519	23	460	20	494	22	467	20	477	21
Fontaine-l'Évêque	380	21	369	21	374	21	377	21	388	22
Gerpennes	389	31	376	29	377	29	404	31	366	28
Ham-sur-Heure-Nalinnes	445	33	423	31	436	32	436	32	396	29
Les Bons Villers	267	28	255	27	257	27	253	26	260	27
Montigny-le-Tilleul	328	32	310	31	303	30	298	29	311	31
Pont-à-Celles	478	28	473	27	469	27	467	26	436	25
Total	9.432	22	8.985	21	9.033	21	9.008	21	8.836	21

ANNEXE 5

Données relatives à la collecte du verre en 2025

Commune	Population 2025	Collecte en porte-à-porte		Collecte en conteneurs enterrés et bulles aériennes		Collecte en porte-à-porte, conteneurs enterrés et bulles aériennes inclus		Recyparcs		Total	
		t	kg/an/hab.	t	kg/an/hab.	t	kg/an/hab.	t	kg/an/hab.	t	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.956	244	22	0	0	244	22	23	2	267	24
Anderlues	12.955	252	19	0	0	252	19	27	2	279	22
Chapelle-lez-Herlaimont	15.030	295	20	0	0	295	20	31	2	327	22
Charleroi	205.763	3.629	18	142	0,7	3.771	18	427	2	4.198	20
Châtelet	35.979	0	0	734	20,4	734	20	75	2	808	22
Courcelles	31.436	714	23	0	0	714	23	65	2	779	25
Farciennes	11.471	193	17	0	0	193	17	24	2	216	19
Fleurus	22.922	0	0	477	21	477	21	48	2	525	23
Fontaine-l'Évêque	17.985	388	22	0	0	388	22	37	2	425	24
Gerpennes	12.900	366	28	0	0	366	28	27	2	393	30
Ham-sur-Heure-Nalinnes	13.838	396	29	0	0	396	29	29	2	424	31
Les Bons Villers	9.705	260	27	0	0	260	27	20	2	280	29
Montigny-le-Tilleul	10.170	0	0	311	31	311	31	21	2	332	33
Pont-à-Celles	17.662	436	25	0	0	436	25	37	2	473	27
Global	428.772	7.173	17	1.664	4	8.836	21	890	2	9.726	23

ANNEXE 6

Collecte sélective du papier/carton en porte-à-porte sur la zone Tibi de 2021 à 2025

Commune	2021		2022		2023		2024		2025	
	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	396	37	355	33	343	31	341	31	352	32
Anderlues	404	33	382	31	347	28	349	27	348	27
Chapelle-lez-Herlaimont	447	30	409	28	405	27	407	27	407	27
Charleroi	7.404	37	6.704	33	6.575	32	6.604	32	6.383	31
Châtelet	1.102	31	946	27	911	26	936	26	938	26
Courcelles	1.133	36	1.047	34	1.016	32	1.037	33	985	31
Farciennes	348	31	314	28	297	26	313	27	303	26
Fleurus	823	36	723	32	702	31	698	30	685	30
Fontaine-l'Évêque	515	29	492	27	463	26	489	27	502	28
Gerpennes	529	42	462	36	451	35	488	38	421	33
Ham-sur-Heure-Nalinnes	520	38	493	36	496	36	486	35	437	32
Les Bons Villers	357	38	325	34	313	33	321	33	325	34
Montigny-le-Tilleul	453	45	382	38	399	39	391	39	362	36
Pont-à-Celles	628	36	600	34	565	32	577	33	534	30
Global	15.059	36	13.634	32	13.281	31	13.437	32	12.982	30

ANNEXE 7

Données relatives à la collecte du papier/carton sur la zone Tibi en 2025

Commune	Population 2025	Collecte en porte-à-porte		Recyparcs		Total	
		Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.956	352	32	72	7	424	39
Anderlues	12.955	348	27	85	7	433	33
Chapelle-lez-Herlaimont	15.030	407	27	99	7	506	34
Charleroi	205.763	6.383	31	1.352	7	7.735	38
Châtelet	35.979	938	26	236	7	1.174	33
Courcelles	31.436	985	31	206	7	1.191	38
Farciennes	11.471	303	26	75	7	379	33
Fleurus	22.922	685	30	151	7	835	36
Fontaine-l'Évêque	17.985	502	28	118	7	620	34
Gerpennes	12.900	421	33	85	7	506	39
Ham-sur-Heure-Nalinnes	13.838	437	32	91	7	528	38
Les Bons Villers	9.705	325	34	64	7	389	40
Montigny-le-Tilleul	10.170	362	36	67	7	429	42
Pont-à-Celles	17.662	534	30	116	7	650	37
Global	428.772	12.982	30	2.817	7	15.798	37

ANNEXE 8

Données relatives à la collecte du PMC en porte-à-porte, conteneurs enterrés compris, sur la zone Tibi de 2021 à 2025

Commune	2021		2022		2023		2024		2025	
	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	246	23	258	24	281	26	294	27	303	28
Anderlues	228	18	282	23	299	24	326	25	345	27
Chapelle-lez-Herlaimont	260	18	307	21	346	23	364	25	386	26
Charleroi	3.575	18	3.932	19	4.354	21	4.749	23	4.920	24
Châtelet	664	19	742	21	834	23	871	24	920	26
Courcelles	599	19	710	23	791	25	844	27	836	27
Farciennes	283	25	279	25	271	24	308	27	308	27
Fleurus	432	19	525	23	564	25	641	28	656	29
Fontaine-l'Évêque	311	17	359	20	427	24	440	24	472	26
Gerpennes	233	18	273	21	298	23	346	27	331	26
Ham-sur-Heure-Nalinnes	250	18	306	22	349	25	354	26	354	26
Les Bons Villers	163	17	205	22	234	25	239	25	265	27
Montigny-le-Tilleul	176	17	210	21	222	22	232	23	247	24
Pont-à-Celles	324	19	381	22	407	23	458	26	469	27
Global	7.742	18	8.769	21	9.679	23	10.465	25	10.811	25

ANNEXE 9

Données relatives à la collecte du PMC sur la zone Tibi en 2025

Commune	Population	Collecte en porte-à-porte	
	2025	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	10.956	303	28
Anderlues	12.955	345	27
Chapelle-lez-Herlaimont	15.030	386	26
Charleroi	205.763	4.920	24
Châtelet	35.979	920	26
Courcelles	31.436	836	27
Farciennes	11.471	308	27
Fleurus	22.922	656	29
Fontaine-l'Évêque	17.985	472	26
Gerpennes	12.900	331	26
Ham-sur-Heure-Nalines	13.838	354	26
Les Bons Villers	9.705	265	27
Montigny-le-Tilleul	10.170	247	24
Pont-à-Celles	17.662	469	27
Global	428.772	10.811	25

ANNEXE 10

Données relatives à la collecte des déchets organiques en porte-à-porte sur la zone Tibi de 2021 à 2025

Commune	2021		2022		2023		2024		2025	
	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.	Tonnes	kg/an/hab.
Aiseau-Presles	374	35	330	30	343	31	350	32	348	32
Anderlues	393	32	359	29	367	29	380	30	387	30
Chapelle-lez-Herlaimont	-	-	-	-	19	1	58	4	70	5
Charleroi	-	-	-	-	396	2	1.256	6	1.277	6
Châtelet	-	-	123	3	146	4	332	9	356	10
Courcelles	1.025	33	952	31	996	32	1.068	34	1.065	34
Farciennes	415	37	385	34	381	34	388	34	385	34
Fleurus	-	-	104	5	83	4	168	7	161	7
Fontaine-l'Évêque	-	-	-	-	24	1	49	3	60	3
Gerpennes	440	35	411	32	412	32	458	36	433	34
Ham-sur-Heure-Nalines	372	27	368	27	382	28	401	29	399	29
Les Bons Villers	316	33	300	32	298	31	310	32	310	32
Montigny-le-Tilleul	380	37	350	35	362	36	398	39	396	39
Pont-à-Celles	579	33	538	31	570	33	631	36	624	35
Global	4.293	10	4.219	10	4.778	11	6.247	15	6.271	15

ANNEXE 11

Données globales sur l'ensemble des recyparcs (quantités en tonnes)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total depuis l'ouverture (1994)
Fréquentation	723.062	748.289	744.590	782.569	809.460	710.605	780.358	714.821	705.452	748.261	775.298	24.510.469
Tous déchets confondus	93.110	92.003	89.551	90.312	92.615	91.693	99.790	84.530	82.392	84.676	82.969	2.607.864
Inertes	39.996	37.582	37.213	37.412	36.947	38.537	41.360	36.091	32.941	31.749	32.516	1.114.885
Encombrants	13.136	13.246	13.738	14.077	14.752	14.906	15.692	12.830	12.360	12.445	12.021	446.700
Bois	11.401	11.730	11.952	12.221	13.001	13.643	14.640	12.225	12.215	13.543	13.556	214.949
Déchets verts	15.654	16.442	14.033	13.957	14.517	12.079	15.287	11.810	13.052	14.537	12.417	437.893
Papier/ Carton	4.014	3.911	3.755	3.710	3.794	3.159	3.248	2.769	2.855	2.897	2.817	134.802
Métaux	1.861	2.030	1.762	1.656	1.776	1.941	1.959	1.742	1.865	2.015	2.130	66.210
DEEE	1.524	1.530	1.485	1.472	1.608	1.689	1.830	1.779	1.813	1.891	1.999	36.174
Verre	1.523	1.516	1.423	1.389	1.453	1.140	1.087	936	920	960	890	56.335
Plastiques durs	0	36	161	293	403	496	677	815	1.037	1.207	1.265	6.390
Divers *	840	864	855	856	896	973	973	889	884	971	878	22.685
Textiles	576	576	576	577	621	559	628	600	559	574	640	10.287
Autres déchets**	232	250	221	247	275	299	313	278	259	334	305	8.512
Asbeste-ciment	1.115	1.067	1.043	1.058	1.086	926	1.214	1.117	977	901	900	21.920
Verres plats	405	415	544	534	577	547	617	592	595	588	578	7.826
EPS	40	42	47	60	64	67	71	59	60	65	58	1.082
Cartons à boissons						(1996 à 2004)						920
Plastiques						(1994 à 2004)						5.871
Pots de repliquage	34	40	34				(2008 à 2017)					319
Films plastiques	189	169	175				(2008 à 2017)					1.412
PMC	570	557	535	541	521	397			(2005 à 2020)			11.586
P+	0	0	0	251	324	336	195		(2018 à 2021)			1.107
Liège	1.988	1.820	1.560	1.547	1.443	2.275	1.989	2.119	2.093	1.924	2.093	51
Bougies	1.200	0.940	1.220	1.200	0.960	1.700	1.060	1.780	1.500		(2011 à 2023)	13

Divers* : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales et huiles végétales.
Autres déchets** : pneus, bâches agricoles et incinérables.

ANNEXE 12
Quantités de déchets collectés par an et par habitant sur l'ensemble des recyparcs (depuis 2015)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fréquentation	171	177	177	185	192	168	185	169	166	175	181
Tous déchets confondus	221	218	212	214	219	217	237	200	194	199	194
Inertes	95	89	88	89	87	91	98	85	78	74	76
Encombrants	31	31	33	33	35	35	37	30	29	29	28
Bois	27	28	28	29	31	32	35	29	29	32	32
Déchets verts	37	39	33	33	34	29	36	28	31	34	29
Papier/Carton	10	9	9	9	9	7	8	7	7	7	7
Métaux	4	5	4	4	4	5	5	4	4	5	5
DEEE	4	4	4	3	4	4	4	4	4	4	5
Verre	4	4	3	3	3	3	3	2	2,2	2,3	2,1
Plastiques durs	0	0,1	0,4	0,7	1,0	1,2	1,6	1,9	2,4	2,8	3,0
Divers *	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1	2,3	2,3	2,1	2,1	2,3	2,0
Textiles	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5	1,3	1,5	1,4	1,3	1,3	1,5
Autres déchets**	0,5	0,6	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,8	0,7
Asbeste-ciment	2,6	2,5	2,5	2,5	2,6	2,2	2,9	2,6	2,3	2,1	2,1
Verres plats	1,0	1,0	1,3	1,3	1,4	1,3	1,5	1,4	1,4	1,4	1,3
EPS	0,09	0,10	0,11	0,14	0,15	0,16	0,17	0,14	0,14	0,15	0,14
Cartons à boissons						(1996 à 2004)					
Plastiques						(1994 à 2004)					
Pots de repiquage	0,08	0,09	0,08				(2008 à 2017)				
Films plastiques	0,45	0,40	0,42				(2008 à 2017)				
PMC	1,4	1,3	1,3	1,3	1,2	0,9			(2005 à 2020)		
P+	0	0	0	0,60	0,77	0,79	0,46		(2018 à 2021)		
Liège	0,005	0,004	0,004	0,004	0,003	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005
Bougies	0,003	0,002	0,003	0,003	0,002	0,004	0,003	0,004	0,004	0,000	0,000

Divers* : Déchets Spéciaux des Ménages, huiles minérales et huiles végétales.
Autres déchets** : pneus, bâches agricoles et incinérables.



Entreprise publique de gestion intégrée des déchets

Rapport d'activités

Exercice 2025

Le rapport est téléchargeable

www.tibi.be



Tibi

Entreprise publique de gestion intégrée des déchets

Rue du Déversoir 1 - BE 6010 Charleroi (Couillet)

Tél. : +32 (0)71 44 00 40 - Fax : +32 (0)71 36 04 84

TVA : BE 201 543 234

www.tibi.be - info@tibi.be - 0800 94 234

Éditeur responsable : Tibi

Rue du Déversoir, 1 - 6010 Charleroi (Couillet)